



# 2025

# Bilan d'animation

Période janvier 2025 - décembre 2025



**Site Natura 2000 FR7200667**  
**Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère**  
Dordogne (24)

# SOMMAIRE

<b>INDEX DES FIGURES .....</b>	<b>3</b>
<b>INDEX DES TABLEAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Les enjeux.....</b>	<b>6</b>
1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire.....	6
1.2. Espèces floristiques et faunistiques .....	7
1.2.1 Flore .....	7
1.2.1 Faune.....	7
<b>2. Les Objectifs .....</b>	<b>8</b>
<b>ANIMATION REALISEE SUR LE SITE.....</b>	<b>10</b>
<b>1. Phase d'appropriation du DOCOB .....</b>	<b>10</b>
<b>2. Information et communication sur les mesures de gestion .....</b>	<b>10</b>
2.1. Sites internet.....	10
2.1.1. Sites internet de la CCVH.....	10
2.1.2. Site internet dédié.....	10
2.2. Animation sur site .....	10
<b>3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) .....</b>	<b>11</b>
3.1 Présentation de la programmation 2023-2027 .....	11
3.2. Information et communication sur les MAEC .....	12
3.3. Bilan du PAEC NA BD24 .....	12
3.3.1. PAEC NA BD24 - Campagne 2025 .....	13
3.3.2. PAEC NA BD24 – Bilan 2023-2025 .....	13
3.4. Bilan du PAEC NA ZP24 .....	16
3.4.1. PAEC NA ZP24 - Campagne 2025.....	16
3.4.2. PAEC NA ZP24 - Bilan 2023-2025 .....	17
3.5. Bilan du PAEC NA EL24 .....	21
3.6. Perspectives pour la campagne 2026 .....	22
<b>4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers » .....</b>	<b>23</b>
4.1. Identification des propriétaires et ayants droits.....	23
4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits .....	23
4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers.....	23
4.3.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal .....	23
4.3.1.1. Généralités sur le contrat .....	23
4.3.1.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel .....	27
4.3.1.3. Cartographie des opérations de gestion .....	27
4.3.2. Contrat Natura 2000 – Commune du Bugue .....	31
4.3.3. Contrat Natura 2000 – Commune de Saint-Léon-sur-Vézère .....	31
4.3.4. Contrat Natura 2000 - CEN Nouvelle Aquitaine .....	32
4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier.....	33
4.4.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal .....	33
<b>5. Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale.....</b>	<b>34</b>
<b>6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence .....</b>	<b>34</b>
<b>7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB .....</b>	<b>34</b>
7.1. Bilan .....	34
7.2. Mise à jour du DOCOB .....	34
7.2.1. Périmètre du site Natura 2000 .....	34
<b>8. Organisation des réunions de comité de pilotage .....</b>	<b>36</b>
<b>9. Programme/Projets en lien avec Natura 2000 .....</b>	<b>37</b>
9.1. Evaluation de l'état de conservation de HIC.....	37

---

9.2. Stratégie Locale de Biodiversité de la CCVH .....	38
<b>ANNEXES .....</b>	<b>39</b>

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site .....	5
Figure 2 : Vue page d'accueil site internet .....	10
Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000 .....	11
Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2025 .....	12
Figure 5 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC.....	14
Figure 6 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC .....	15
Figure 7 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2025 .....	18
Figure 8 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC.....	19
Figure 9 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC .....	20
Figure 10 : Calendrier de l'AAP Natura 2000et de l'instruction des dossiers en 2025.....	23
Figure 11 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (L'Escaleyrou) .....	24
Figure 12 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (La Roche Chapelane) .....	25
Figure 13 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (La Valade) .....	26
Figure 14 : Localisation des surfaces à pâturer dans le cadre du contrat N2000 (L'Escaleyrou) .....	28
Figure 15 : Localisation des surfaces à pâturer dans le cadre du contrat N2000 (La Roche Chapelane).....	29
Figure 16 : Localisation des surfaces à pâturer dans le cadre du contrat N2000 (La Valade).....	30
Figure 17 : Parcelles en propriété commune du Bugue .....	31
Figure 18 : Parcelles en propriété commune de Saint-Léon-sur-Vézère.....	32
Figure 19 : Parcelles en propriété du CEN NA .....	32
Figure 20 : Localisation des sites Natura 2000 concernés par le projet d'évaluation de l'état de conservation des HIC de pelouses.....	37
Figure 21 : Planning prévisionnel de la Stratégie Locale de Biodiversité (SLB) .....	38

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site .....	6
Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la DHFF identifiées sur le site .....	8
Tableau III : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV de la DHFF identifiées sur le site.....	8
Tableau IV: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24.....	12
Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	16
Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2025 .....	16
Tableau VII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24 .....	21
Tableau IX : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000 .....	22
Tableau X : Programmation prévisionnelle des interventions .....	27

## PREAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » se situe au sud est du département de la Dordogne. Il s'étire sur une quarantaine de kilomètres de part et d'autre de la Vézère, de Condat/Vézère jusqu'à Limeuil. Il concerne 13 communes.

Le périmètre du site tel qu'il a été validé par arrêté préfectoral le 07/02/2018 est de 790.75 ha.

Suite à l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), les communautés de communes VALLÉE DE L'HOMME (CCVH) et TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR (CCTHPN) ont exprimé le souhait de porter ensemble l'animation du site Natura 2000 sur leur territoire. La communauté de commune VALLÉE DE L'HOMME, mandataire de ce groupement, a été désignée structure porteuse en avril 2018 par les services de l'État, pour une première phase d'animation d'une durée de 3 ans. **En aout 2022, une seconde phase d'animation a débuté pour une période de 3 ans également (aout 2022-juillet 2025). Ce marché a été prolongé par un avenant jusqu'au 31/12/2025**

Pour mener à bien cette mission d'animation, les communautés de communes se sont attaché les services du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

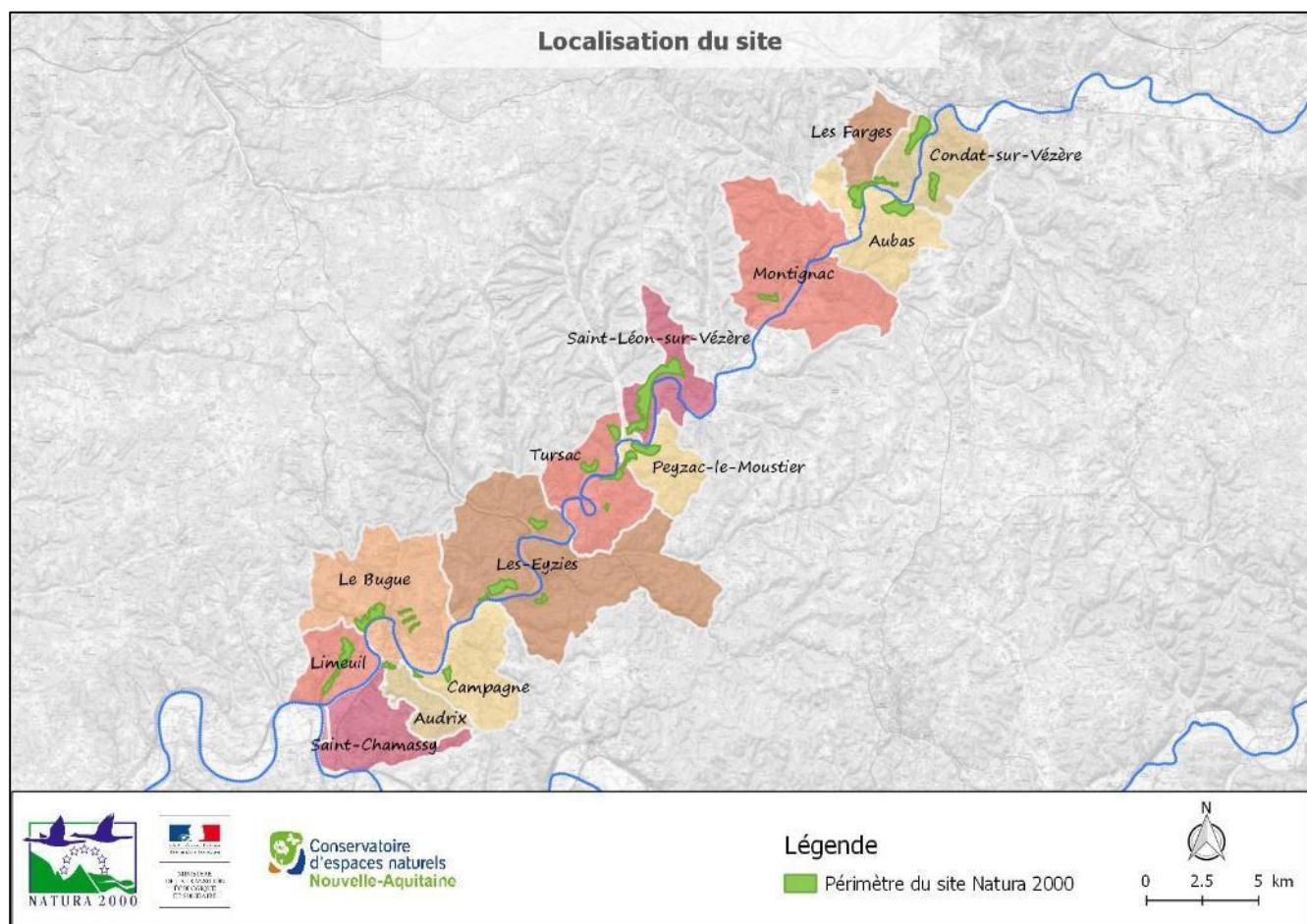


Figure 1 : Cartographie de localisation du site

Le présent bilan d'animation fait état de l'action menée par les opérateurs sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 de cette 2<sup>ème</sup> phase d'animation du site Natura 2000.

## RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

### 1. LES ENJEUX

#### 1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2015 lors de l'élaboration du DOCOB par le bureau d'étude MDTA, fait état de la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-8 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids 6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables 6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles 6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles Habitat élémentaire non précisé
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Cet habitat de pelouse participe à la diversité des milieux. Il faut aussi noter la présence potentielle sur le site d'espèces végétales patrimoniales dont la Sabline des chaumes ( <i>Arenaria controversa</i> ) (protection nationale).	Habitat élémentaire non précisé
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i>	Il s'agit d'un habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.	6110-1* Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaines secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle et réduite de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat rare car les conditions permettant son développement sont peu souvent réunies. Forte naturalité de ces boisements.	9180-2 Frênaies de ravins hyperatlantiques à <i>Scolopendre</i>
91EO - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.	Habitat élémentaire non précisé
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )	Il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.	7220-1* Communautés des sources et suintements carbonatés
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	La plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.	Habitat élémentaire non précisé
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.	Différents habitats élémentaires possible

## 1.2. Espèces floristiques et faunistiques

À la suite du travail entamé avec les services de l'Etat en 2024, la mise à jour du Formulaire Standard de Données a été réalisée et est effective (validée par le MHN) pour les parties « Espèces inscrites à l'annexe II » et « Autres espèces importantes de faune et de flore ».

### 1.2.1 Flore

36 espèces floristiques à enjeu de conservation sont inscrites au FSD dans la rubrique « Autres espèces importantes de faune et de flore ». On peut citer par exemple :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (*Spiraea hypericifolia subsp. obovata*)
- La Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*)
- La Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii*)
- L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)

### 1.2.1 Faune

La vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent un cortège d'espèces de chauves-souris très étoffé dont 10 inscrites à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore et 7 à l'annexe IV.

Aucun autre mammifère inscrit à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connu sur les coteaux de la Vézère.

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : le Damier de la Succise (annexe II de la DHFF) et l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

36 espèces faunistiques à enjeu de conservation sont inscrites au FSD dans la rubrique « Autres espèces importantes de faune et de flore ». Concernant les reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la DHFF identifiées sur le site

Groupe	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Chiroptères	1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe
Chiroptères	1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers
Chiroptères	1323	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein
Chiroptères	1307	Myotis blythii	Petit Murin
Chiroptères	1321	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées
Chiroptères	1324	Myotis myotis	Grand Murin
Chiroptères	1305	Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale
Chiroptères	1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe
Chiroptères	1303	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe
Coléoptères	1083	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant
Lépidoptères	1065	Euphydryas aurinia	Damier de la succise

Tableau III : Liste des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV de la DHFF identifiées sur le site

Groupe	Code Natura 2000	Taxon	Nom vernaculaire
Amphibiens	1191	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur
Chiroptères	1327	Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Chiroptères	5365	Hypsugo savii	Vespère de Savi
Chiroptères	1314	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton
Chiroptères	1331	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
Chiroptères	2016	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl
Chiroptères	1309	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Chiroptères	5009	Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée
Lépidoptères	1058	Phengaris arion	Azuré du serpolet
Reptiles	5670	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune
Reptiles	1256	Podarcis muralis	Lézard des murailles

## 2. LES OBJECTIFS

Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informer, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux

Priorité	Objectifs de Conservation	Objectifs de gestion		
2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).	
		OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux	
		OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères	
		OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)	
3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)	
		OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)	
	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)	
		OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères	
3	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).	
		OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux	
		OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)	
3	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).	
		OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux	
		OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée	

## ANIMATION REALISEE SUR LE SITE

### 1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sans objet

### 2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

#### 2.1. Sites internet

##### 2.1.1. Sites internet de la CCVH

Sur le site internet de la CCVH, une page web dédiée présente le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée Vézère.

Elle est consultable à partir des liens suivants :

- <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/site-natura-2000/>

##### 2.1.2. Site internet dédié

En 2021, un site internet dédié avait été réalisé, permettant de consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : [www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr)

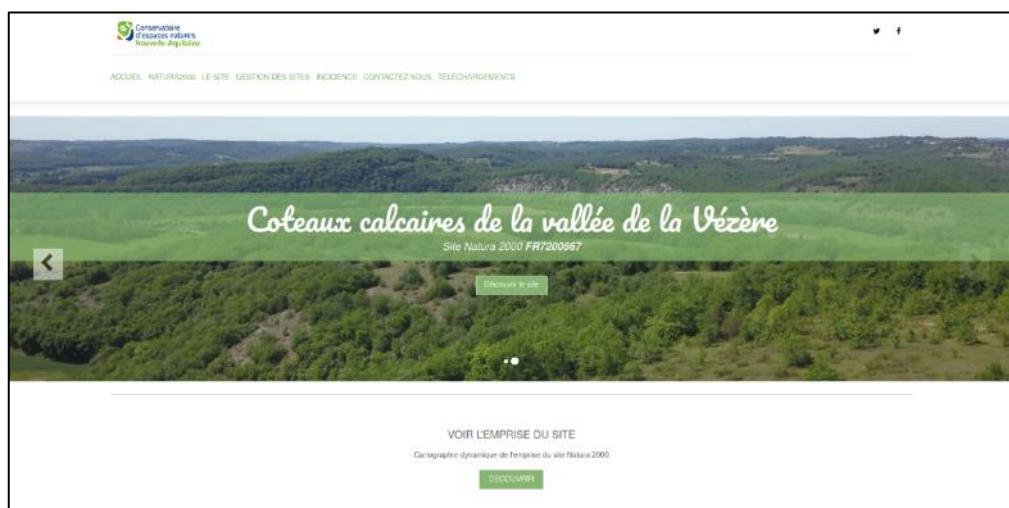


Figure 2 : Vue page d'accueil site internet

#### 2.2. Animation sur site

Dans le cadre de la troisième édition du printemps de la biodiversité en Vallée de l'Homme, plusieurs animations/sorties natures ont eu lieu sur le territoire, dont certaines sur le site Natura 2000. Citons par exemple une sortie sur la commune des Farges sur le thème des lézard et autres reptiles ou une autre sur la commune de Campagne sur les enjeux biodiversités associés aux vieilles forêts et forêts anciennes.

### 3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

#### 3.1 Présentation de la programmation 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, 3 PAEC se superposent :

- Le PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA\_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA\_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

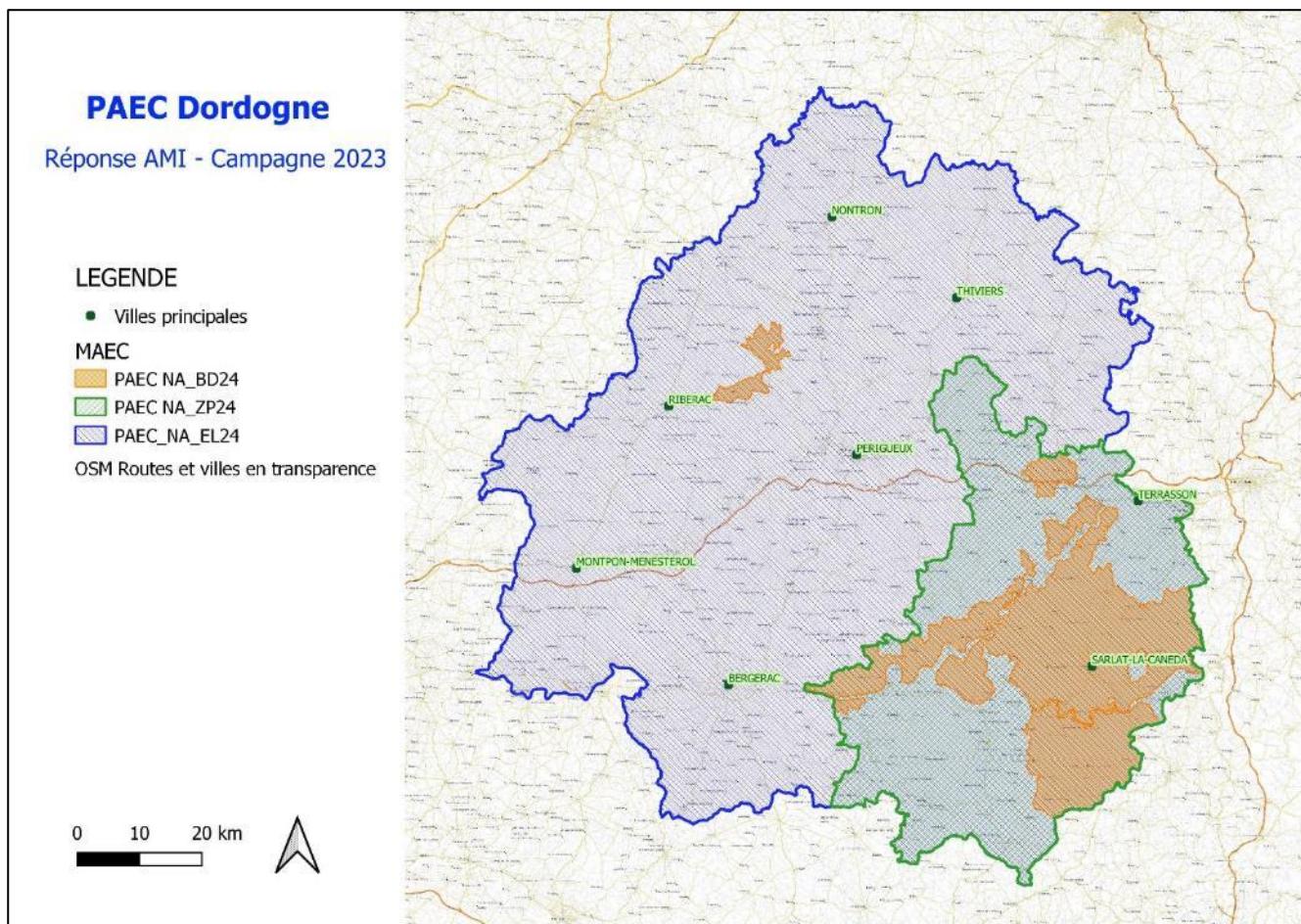


Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2025 est décrit dans la Figure 4.

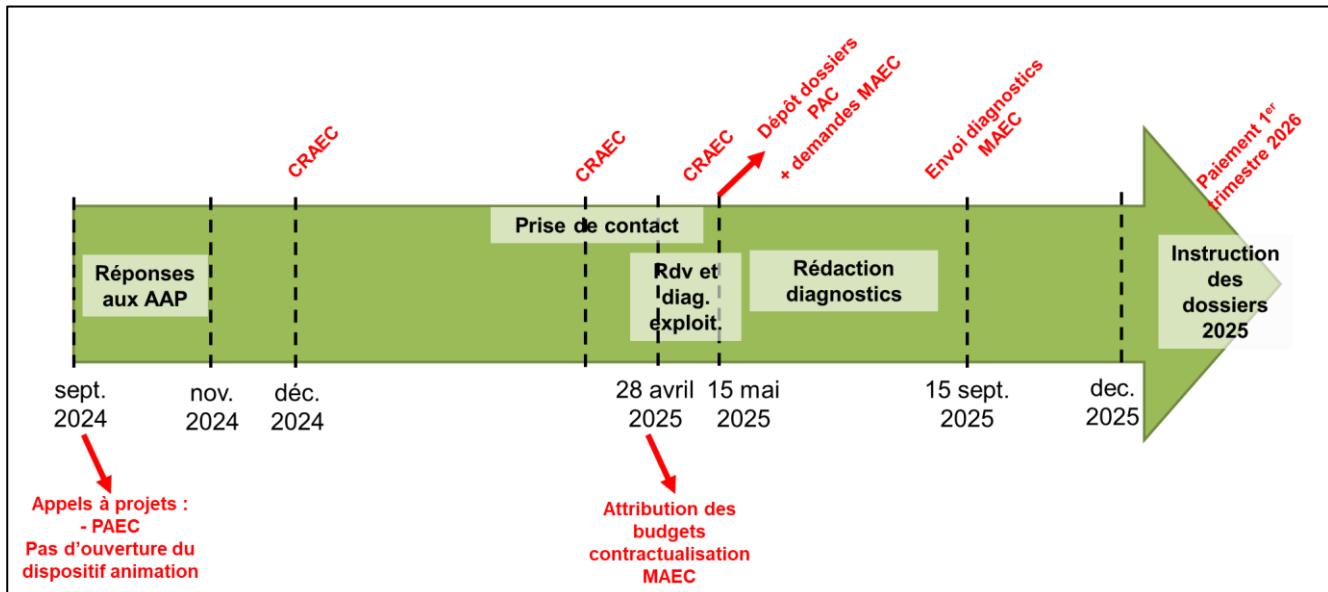


Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2025

Les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2025

### 3.2. Information et communication sur les MAEC

L'information aux exploitants agricoles s'est faite sur la base des agriculteurs qui avaient manifesté leur intérêt l'année précédente et inscrits sur liste d'attente.

### 3.3. Bilan du PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. Les actions d'animation sont financées à par Natura 2000. Le dispositif « Animation des MAEc » de la Région Nouvelle-Aquitaine n'a pas été ouvert en 2025.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le Tableau IV.

Tableau IV: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

### 3.3.1. PAEC NA BD24 - Campagne 2025

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 180 000 €. À la suite de la CRAEC de fin avril 2025, une enveloppe réservataire de 126 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

Cependant la réponse tardive sur les budgets alloués pour la contractualisation MAEc n'a pas permis de mener à bien la campagne d'animation. Il n'y a donc pas eu de nouvelles contractualisations pour les mesures de ce PAEC en 2025.

### 3.3.2. PAEC NA BD24 – Bilan 2023-2025

Les cartographies en pages suivantes présentent le bilan de la contractualisation MAEc sur les communes du site Natura 2000 selon deux entrées différentes :

- par année de contractualisation (cf. Figure 5)
- par mesure contractualisée (cf. Figure 6)
-

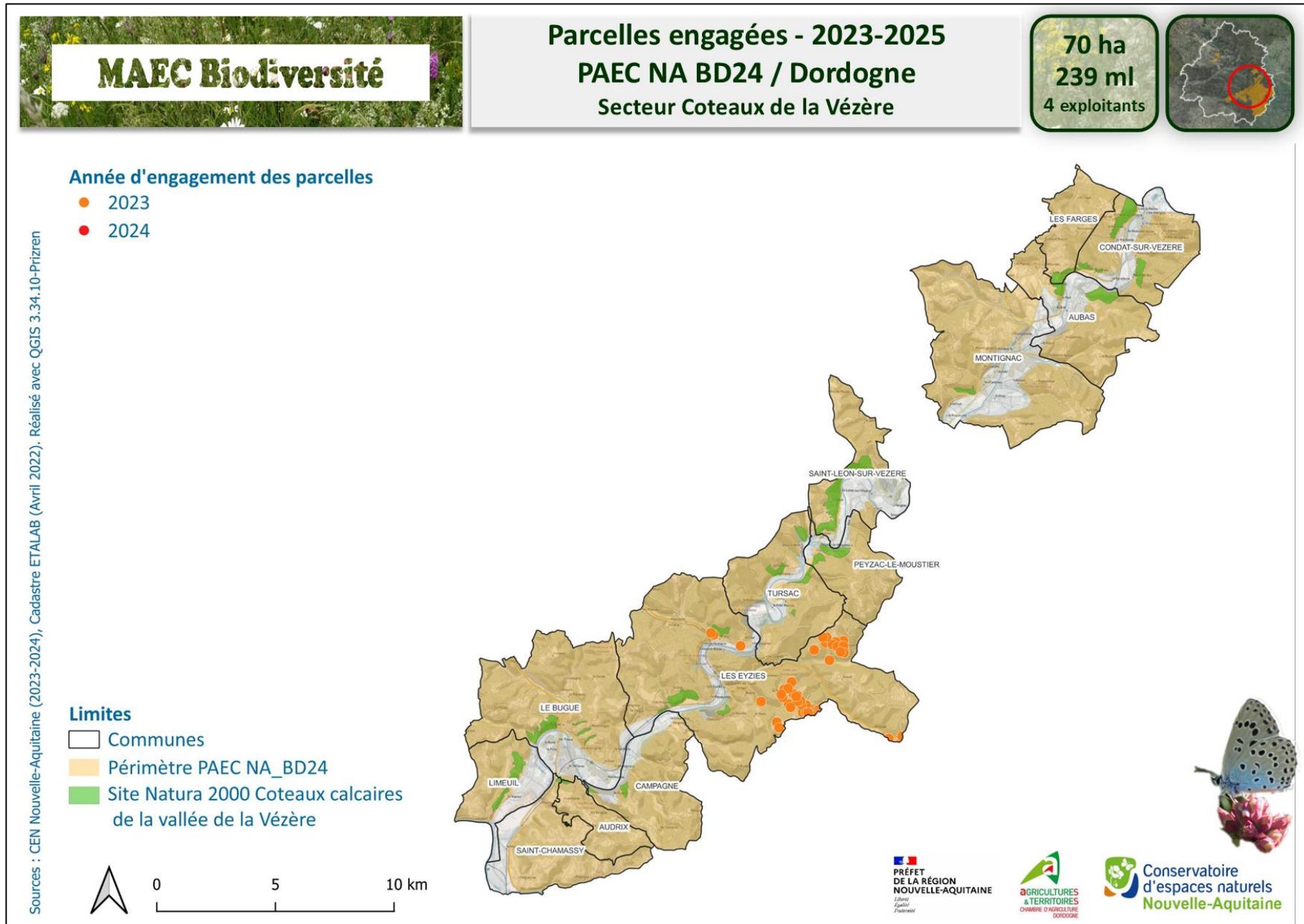


Figure 5 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC

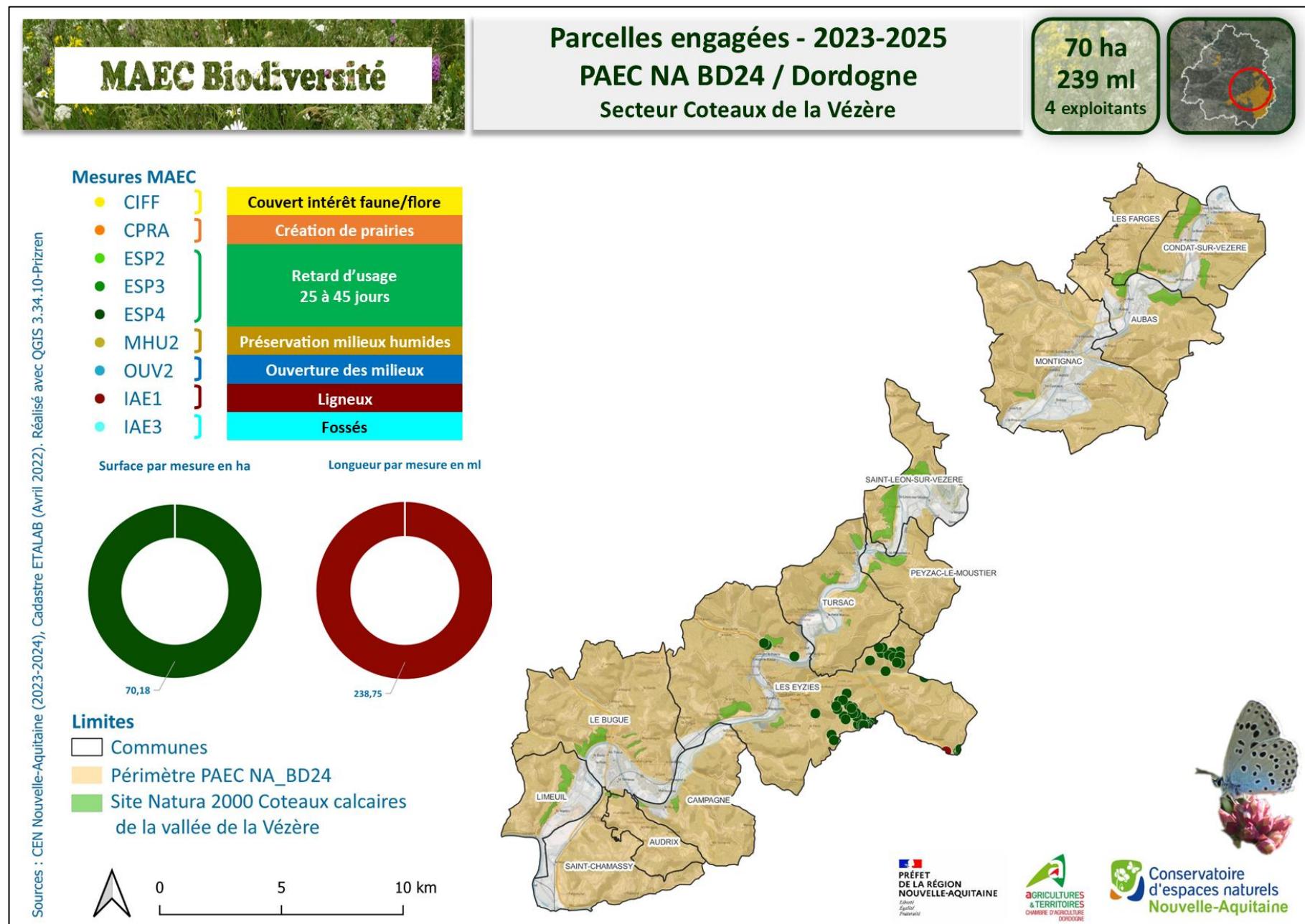


Figure 6 : PAEC BD24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC

### 3.4. Bilan du PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. Le dispositif « Animation des MAEc » de la Région Nouvelle-Aquitaine n'a pas été ouvert en 2025.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le Tableau V.

Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

#### 3.4.1. PAEC NA ZP24 - Campagne 2025

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 285 000 €. L'objectif était de réaliser une quarantaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant d'engager une partie des exploitations en liste d'attente et que le financement de l'année précédente n'avait pas permis de faire rentrer dans le dispositif. À la suite de la CRAEC de fin avril 2025, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, **13 diagnostics ont été réalisés, pour 9 dossiers engagés sur télépac**. Le montant des engagements s'élevait à 295 000 € à l'issue des diagnostics. Des critères de priorisation ont donc été appliqués à chaque dossier et les 3 derniers ne rentrent pas dans l'enveloppe actuellement dédiée à ce PAEC. **Il reste à espérer que des crédits non consommés par d'autres territoires PAEC puissent être affectés à la zone pastorale pour financer les 9 exploitations engagées.**

**Le bilan des engagements de la campagne 2025 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau VI et dans la Figure 7 en page suivante. **2 dossiers ont été engagés représentant une surface de 74 ha, répartie sur les communes de Aubas, Les Eyzies et Montignac-Lascaux.**

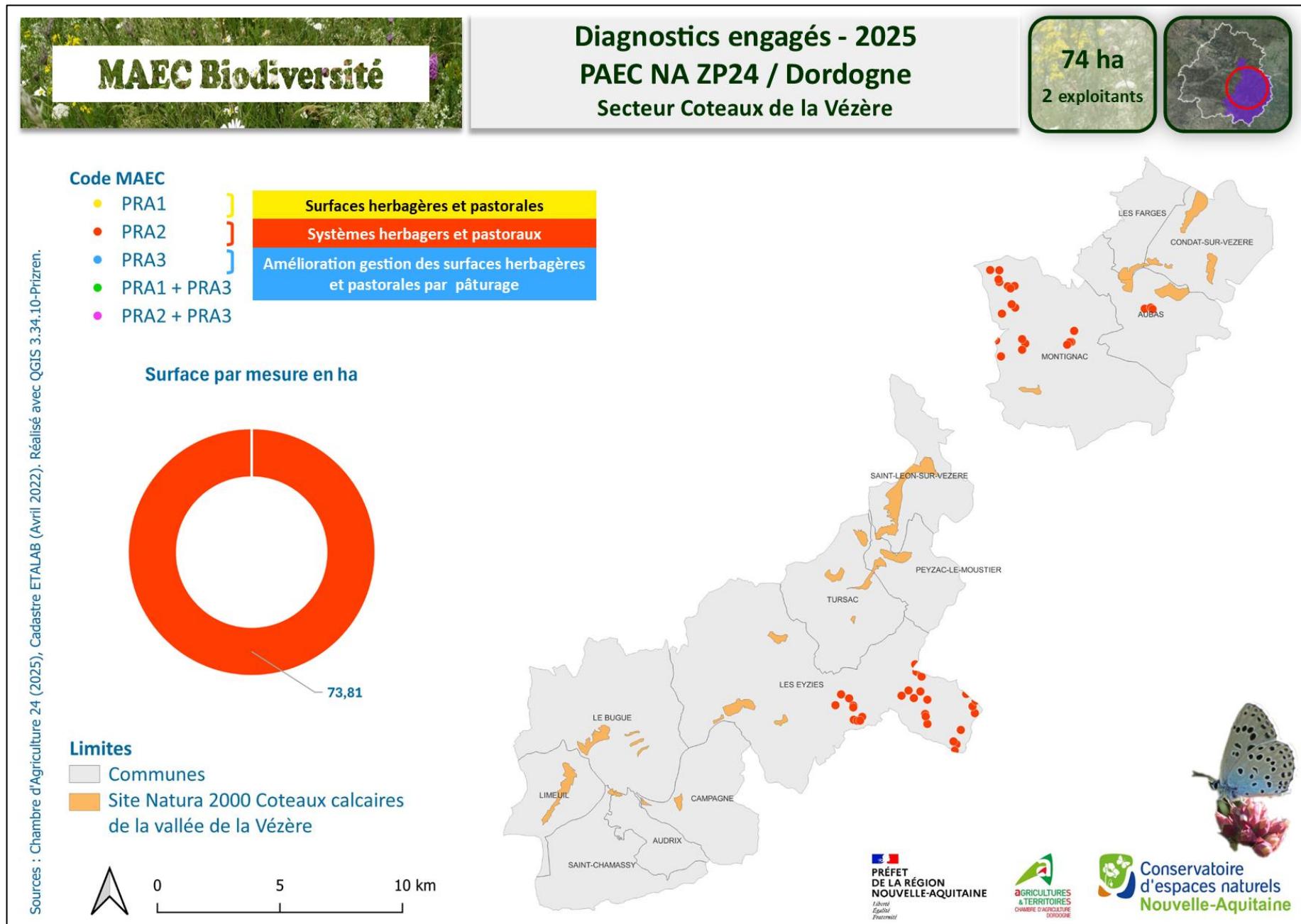
Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2025

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans	Inclus dans l'enveloppe réservataire actuelle	
				Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	0	0 €		
PRA2	88 €/ha	73.81	32 476 €	26.00	11 440 €
PRA3	72 € / ha	0	0 €		
<b>TOTAL</b>	<b>73.81</b>		<b>32 476 €</b>	<b>26.00</b>	<b>11 440 €</b>

### 3.4.2. PAEC NA ZP24 - Bilan 2023-2025

Les cartographies en pages suivantes présentent le bilan de la contractualisation MAEc sur les communes du site Natura 2000 selon deux entrées différentes :

- par année de contractualisation (cf. Figure 8)
- par mesure contractualisée (cf. Figure 9)



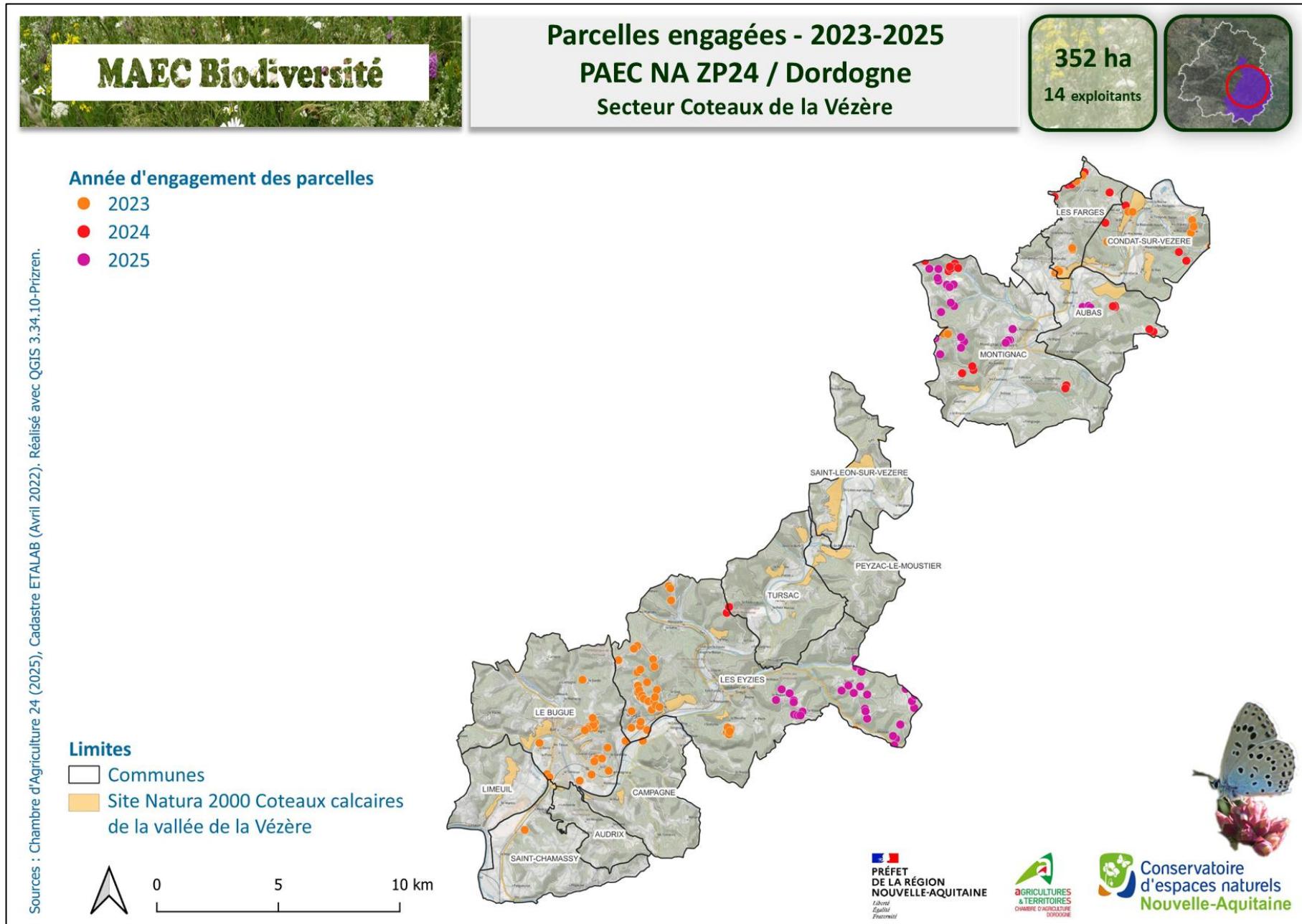


Figure 8 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par année sur 3 années de l'actuelle programmation MAEC

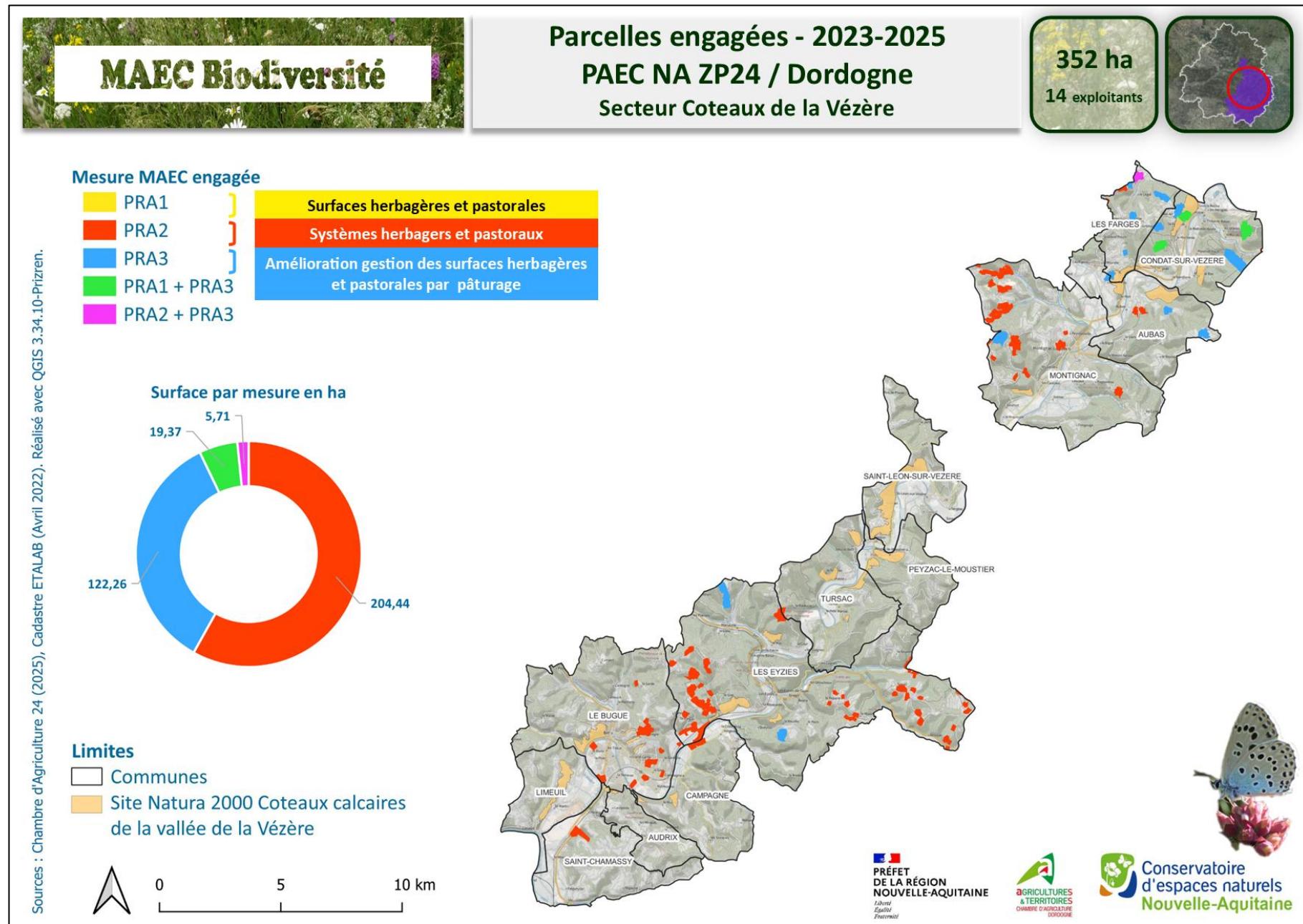


Figure 9 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 par mesures sur l'actuelle programmation MAEC

### 3.5. Bilan du PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phyto et aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le Tableau VII.

Tableau VII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 1 500 000 €. **Les enveloppes réservataires pour les mesures liées à l'enjeu « élevage » ne sont pas encore définies par la DRAAF pour la campagne 2025**, en raison des incertitudes sur la part de budget allouée par l'Etat Français.

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 11 diagnostics MAEC complets ont été réalisés pour permettre les engagements à la PAC. À l'issue des diagnostics, 1319 ha ont été engagés (dont 626 ha finançables en raison des plafonds/exploitation), pour un montant prévisionnel de 5 653 000 €.

**Aucune des exploitations concernées n'est située sur les communes du site.**

### 3.6. Perspectives pour la campagne 2026

Un appel à projet régional a été DRAAF, en septembre 2025. Il concerne les Projet agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2026

A noter que comme en 2025, il n'y a pas eu d'AAP concernant l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC figurent dans le Tableau VIII.

Tableau VIII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	10	127 ha 2 000 ml	180 600 €
NA ZP24	5	300 ha	140 000 €
NA EL24	18	1 220 ha	1 331 000 €

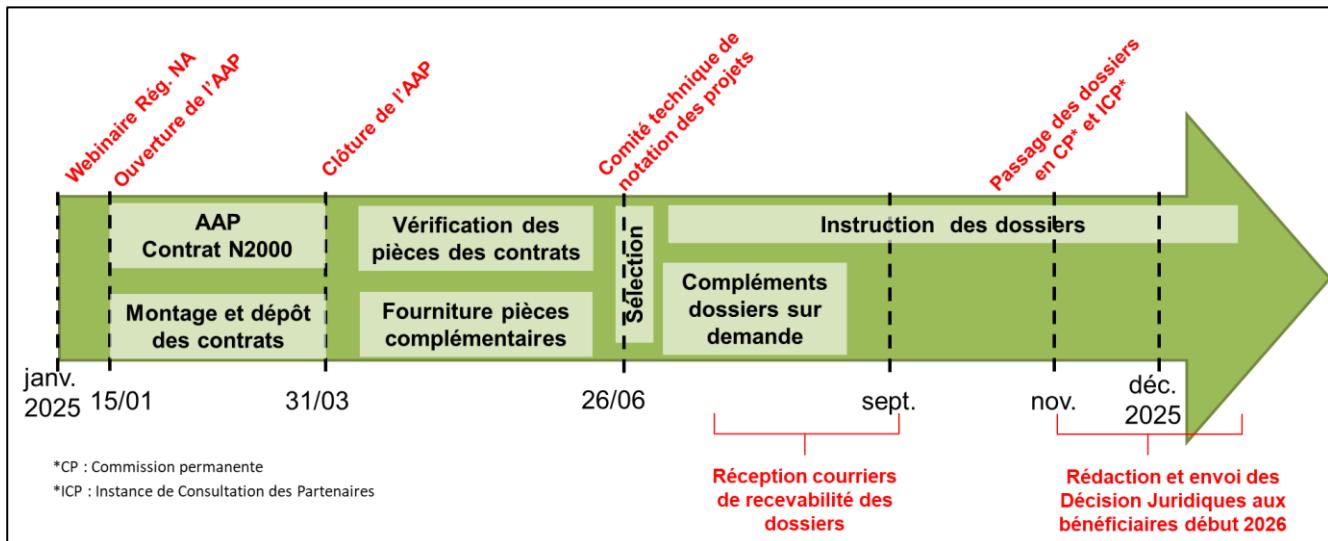
## 4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

### 4.1. Identification des propriétaires et ayants droits

Sans objet.

### 4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

En 2025, un AAP « Contrat Natura 2000 » a été lancé par la Région. Le calendrier de cet AAP, de la sélection des dossiers et de leur instruction est précisé dans la Figure 10.



### 4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers

En 2025, 1 contrat Natura 2000 a été monté et déposé en réponse à l'AAP. Ce contrat a été retenu par le Comité technique de notation des projets.

#### 4.3.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal

##### 4.3.1.1. Généralités sur le contrat

**Intitulé du contrat :** Gestion pastorale de pelouses sèches calcaires et milieux associés sur les coteaux de la Vézère (L'Escaleyrou, La Roche Chapelane, La Valade)

**Commune concernée :** Aubas, Condat-sur-Vézère

**Nombre de parcelles concernées :** 12

**Secteurs :** 3 secteurs distincts : L'Escaleyrou, La Roche Chapelane, La Valade

**Opérations financées :**

- N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

**Nombre d'année d'intervention prévu :** 4 (2025 à 2028)

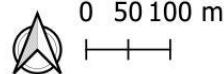
**Effets attendus :** L'entretien par pâturage ovin est la solution la plus adaptée pour la gestion de ce type de milieu et permettra un maintien des zones de pelouses calcaires xérophiles dans un bon état de conservation et une réouverture du milieu en cours d'embroussaillement (zones de fourrés et juniperaires). Une adaptation des périodes de pâturage sera faite en fonction des enjeux faune/flore identifiés, de la conduite de troupeau prévue et des effets attendus sur la végétation arbustive.

Cette action doit également permettre aux espèces inféodées au milieux ouverts de pelouses calcicoles de se maintenir.

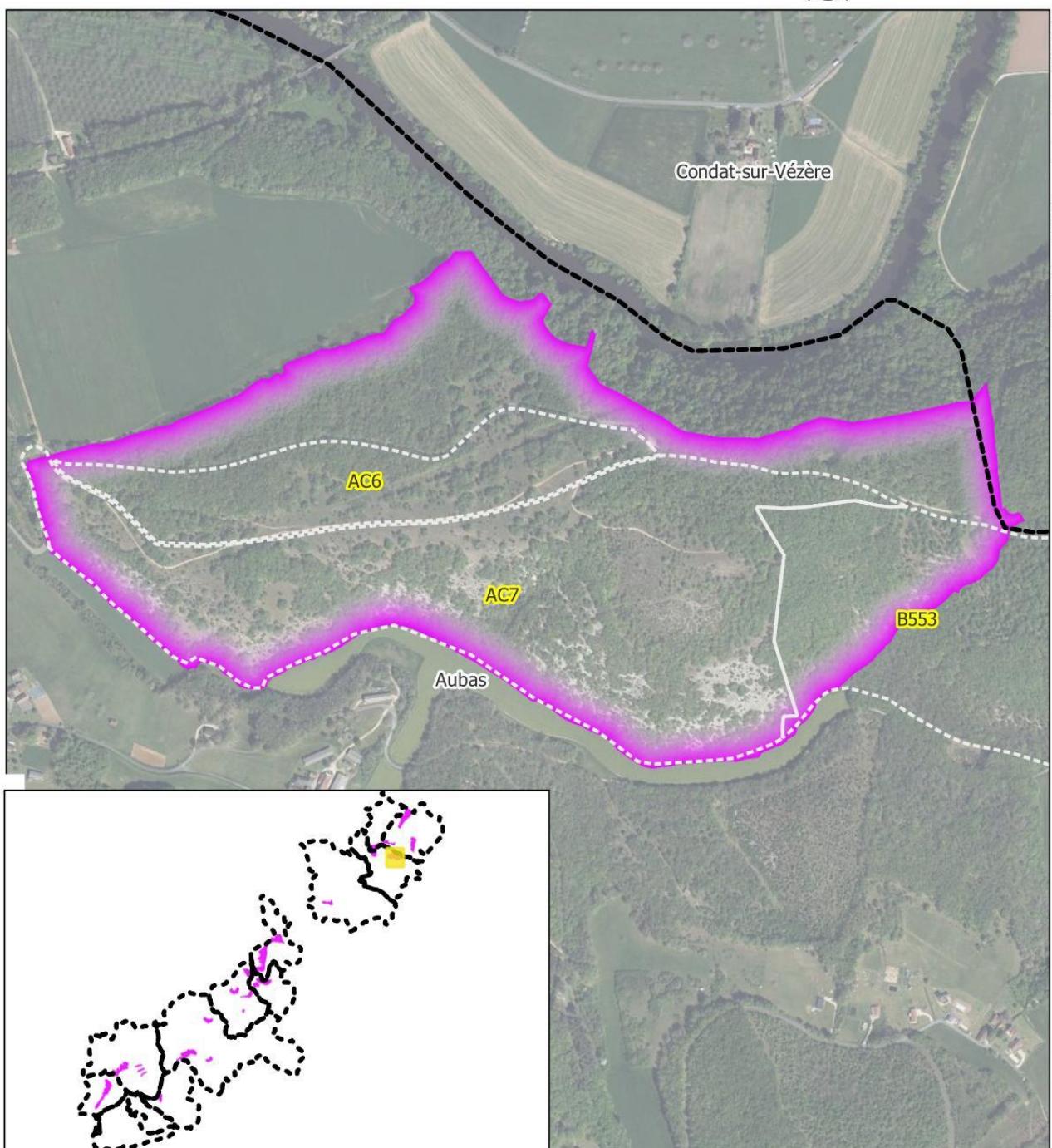
Les localisations des parcelles concernées par le contrat sont présentées dans les cartographies en pages suivantes.

**Contrat Natura 2000 - AFPL Le Randal**

Localisation des parcelles (L'Escaleyrou)



Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine (02/2025)



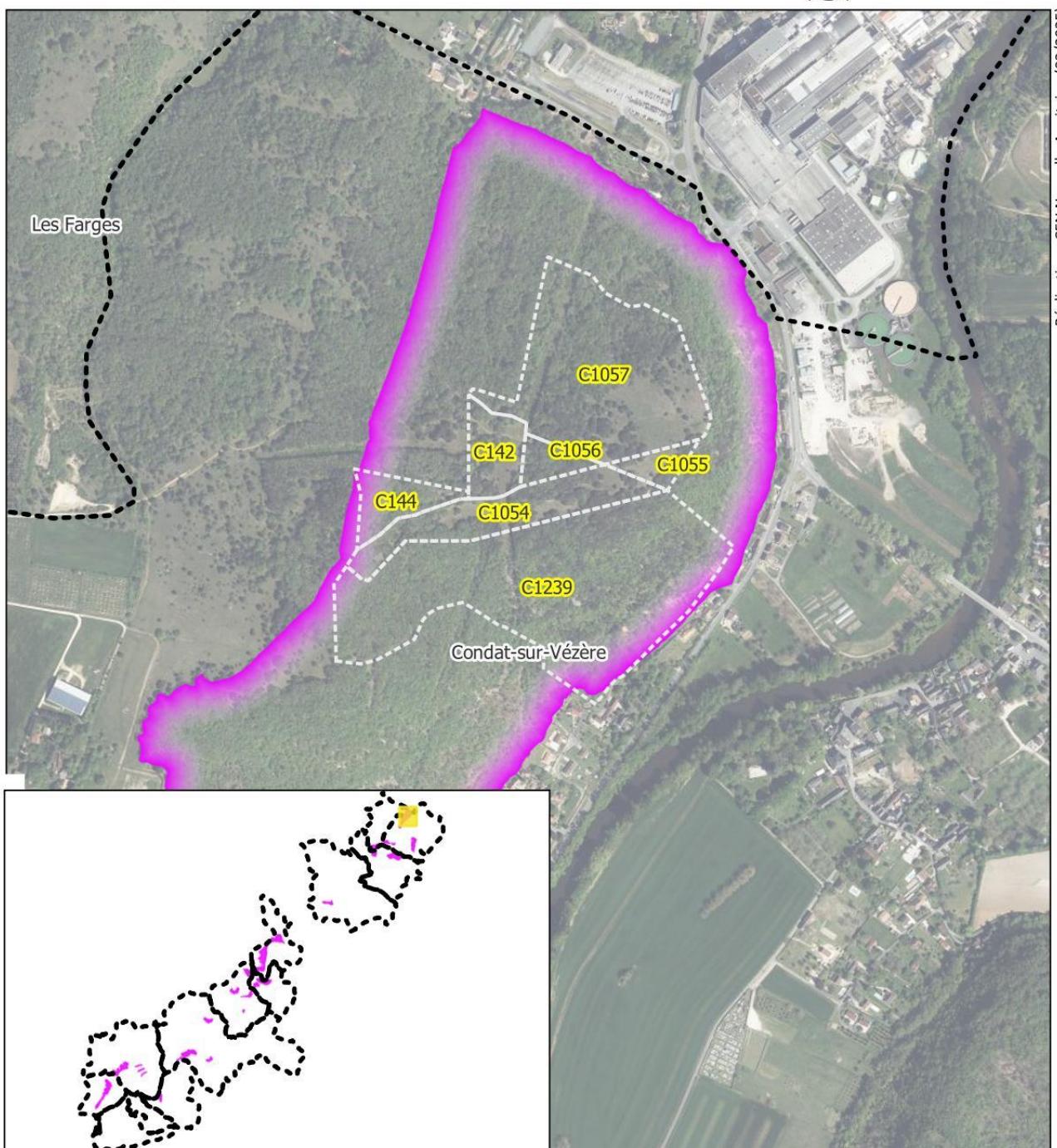
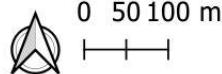
Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

-  Limites parcellaires
-  Limites communales
-  Perimètre site Natura 2000

Figure 11 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (L'Escaleyrou)

## Contrat Natura 2000 - AFPL Le Randal

Localisation des parcelles (La Roche Chapelane)

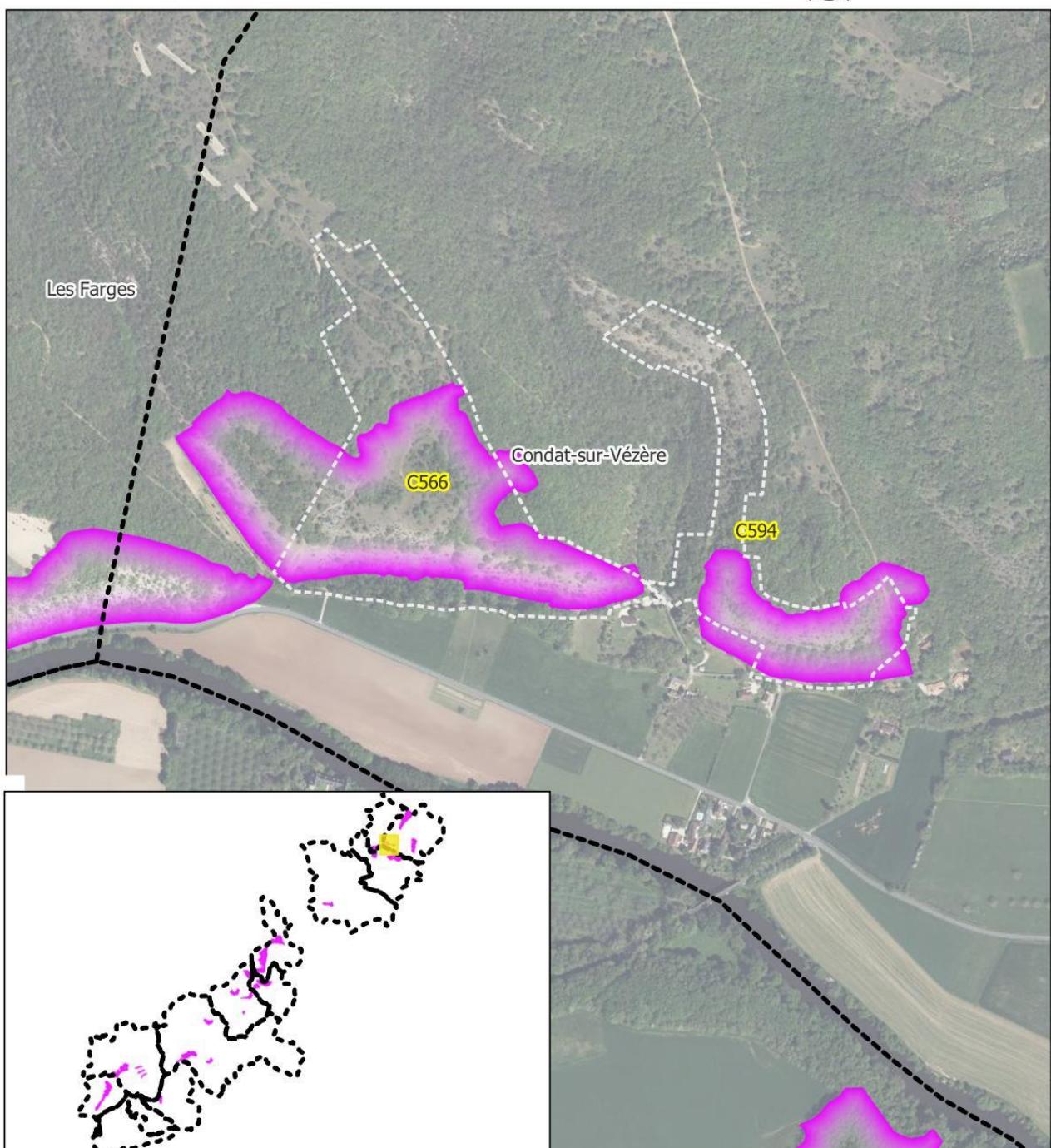
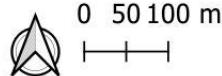


-  Limites parcellaires
-  Limites communales
-  Perimètre site Natura 2000

Figure 12 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (La Roche Chapelane)

**Contrat Natura 2000 - AFPL Le Randal**

Localisation des parcelles (La Valade)



- Limites parcellaires
- Limites communales
- Perimètre site Natura 2000

**Figure 13 : Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000 (La Valade)**

#### 4.3.1.2. Opérations de gestion financées par le contrat N2000 et calendrier prévisionnel

Tableau IX : Programmation prévisionnelle des interventions

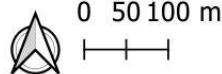
Volet	Code action	Opérations	Secteur	Surface (ha)	Barème / Prestation	Description des opérations	2025	2026	2027	2028
Gestion pastorale	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	L'Escaleyrou La Roche Chapelane La Valade	37 ha	Barème	Pâturage (intègre la pose de la clôture mobile, le nettoyage de l'emprise des clôtures et l'entretien des équipements pastoraux)	X	X	X	X
					Barème	Gardiennage (dont transport/déplacement des animaux) Le montant présenté est un forfait pour l'ensemble du contrat	X	X	X	X

#### 4.3.1.3. Cartographie des opérations de gestion

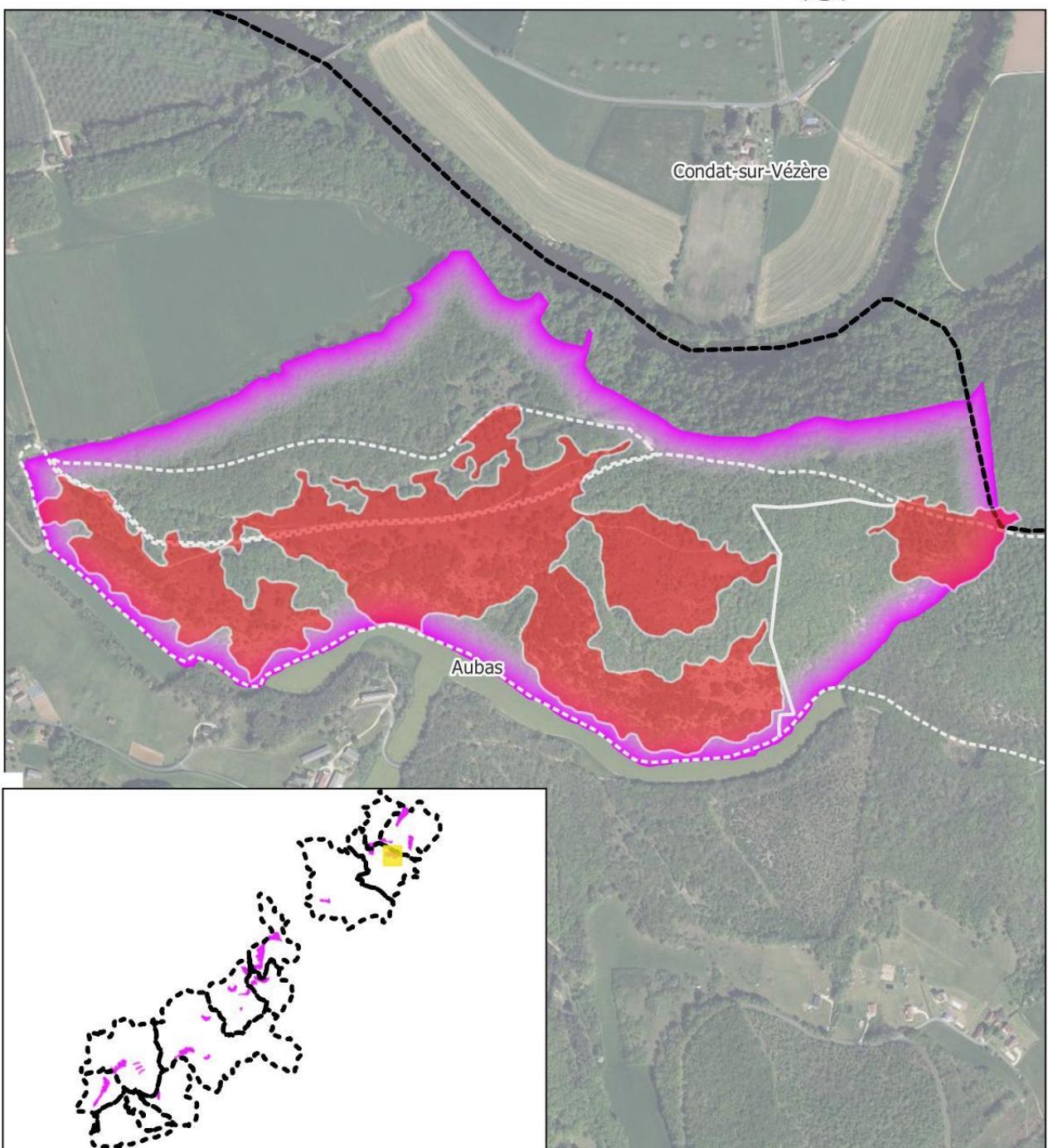
Les cartographies des opérations de gestion, sur chacun des 3 secteurs, sont présentées en pages suivantes.

**Contrat Natura 2000 - AFPL Le Randal**

Localisation des opérations de gestion (L'Escaleyrou)



Réalisation : CEN Nouvelle-Aquitaine (02/2025)



Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Perimètre site Natura 2000

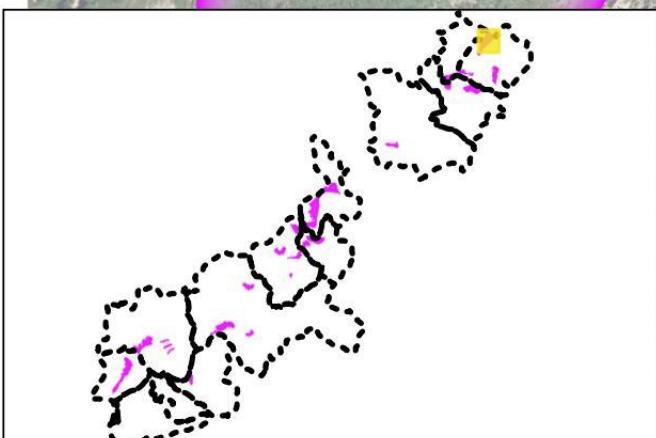
- Opérations de gestion prévues entre 2025 et 2028
- N03Ri - Gestion pastorale (pâturage ovin)

Figure 14 : Localisation des surfaces à pâture dans le cadre du contrat N2000 (L'Escaleyrou)

## Contrat Natura 2000 - AFPL Le Randal

Localisation des opérations de gestion (La Roche Chapelane)

0 50 100 m



Source: © Fond carto IGN, cadastre ETALAB, MNHN-INPN, CEN Nouvelle-Aquitaine

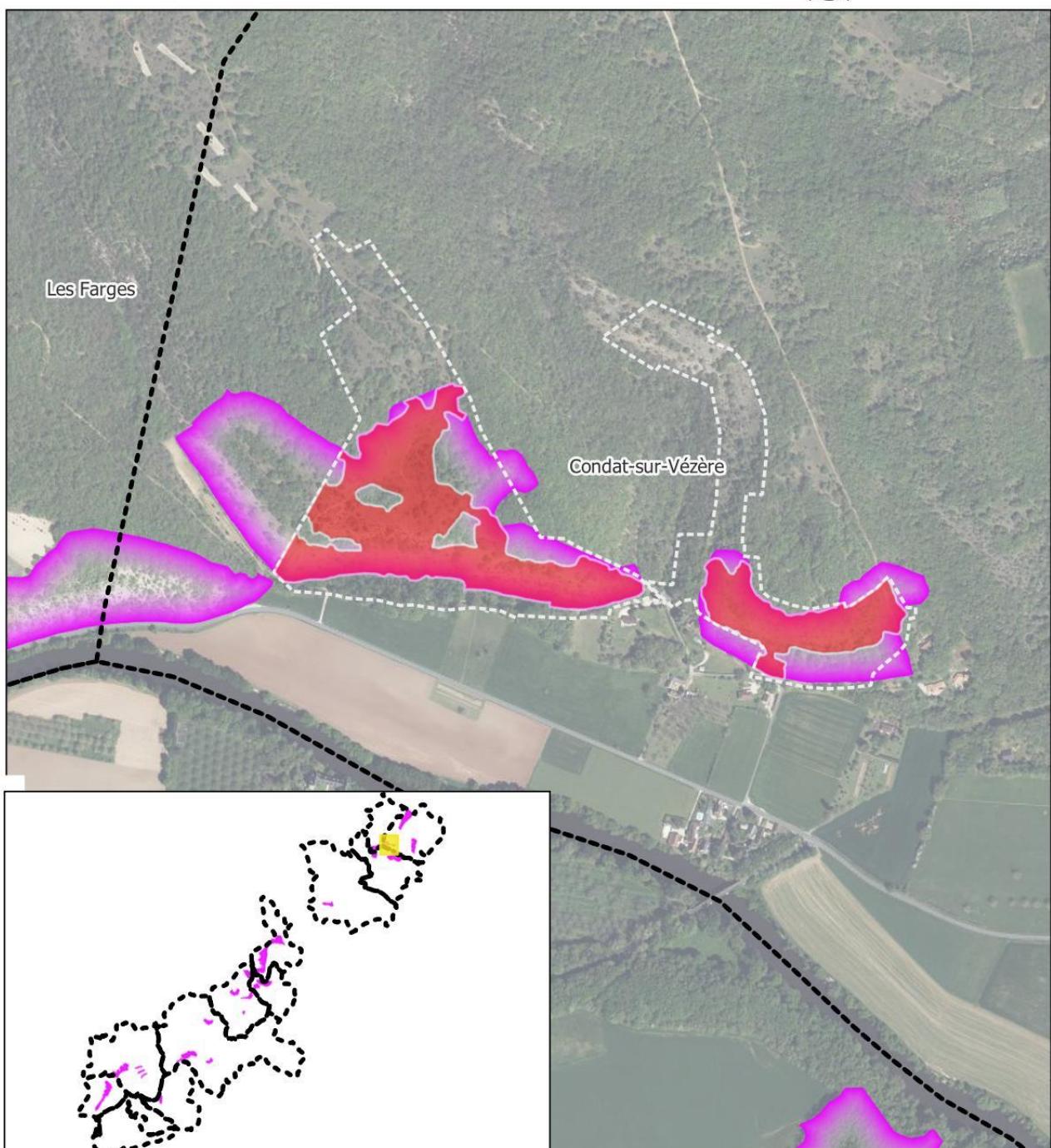
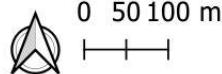
-  Limites parcellaires
-  Limites communales
-  Perimètre site Natura 2000

- Opérations de gestion prévues entre 2025 et 2028
-  N03Ri - Gestion pastorale (pâturage ovin)

Figure 15 : Localisation des surfaces à pâturer dans le cadre du contrat N2000 (La Roche Chapelane)

**Contrat Natura 2000 - AFPL Le Randal**

Localisation des opérations de gestion (La Valade)



-  Limites parcellaires
-  Limites communales
-  Perimètre site Natura 2000

- Opérations de gestion prévues entre 2025 et 2028
-  N03Ri - Gestion pastorale (pâturage ovin)

Figure 16 : Localisation des surfaces à pâture dans le cadre du contrat N2000 (La Valade)

#### 4.3.2. Contrat Natura 2000 – Commune du Bugue

La commune du Bugue est propriétaire d'une parcelle située dans le site Natura 2000 qui abrite des HIC de pelouses calcaires.

Le 25/05/2023 un RDV avec M. Le Maire du Bugue a eu lieu afin de présenter le dispositif et les possibilités de contrats N2000.

Le 14/06/2023, un RDV en mairie suivi d'une visite terrain a été organisé avec M. Le Maire ainsi qu'un éleveur ovin local. Compte tenu des contraintes liés au terrain (pente forte, proximité de la route en contrebas de la parcelle), il a été décidé de réaliser à l'automne 2023 une phase test de pâturage. Ce test de pâturage n'a pour autant pas encore été mis en œuvre à ce jour.

En 2025, il n'y a pas eu d'avancée sur ce dossier.

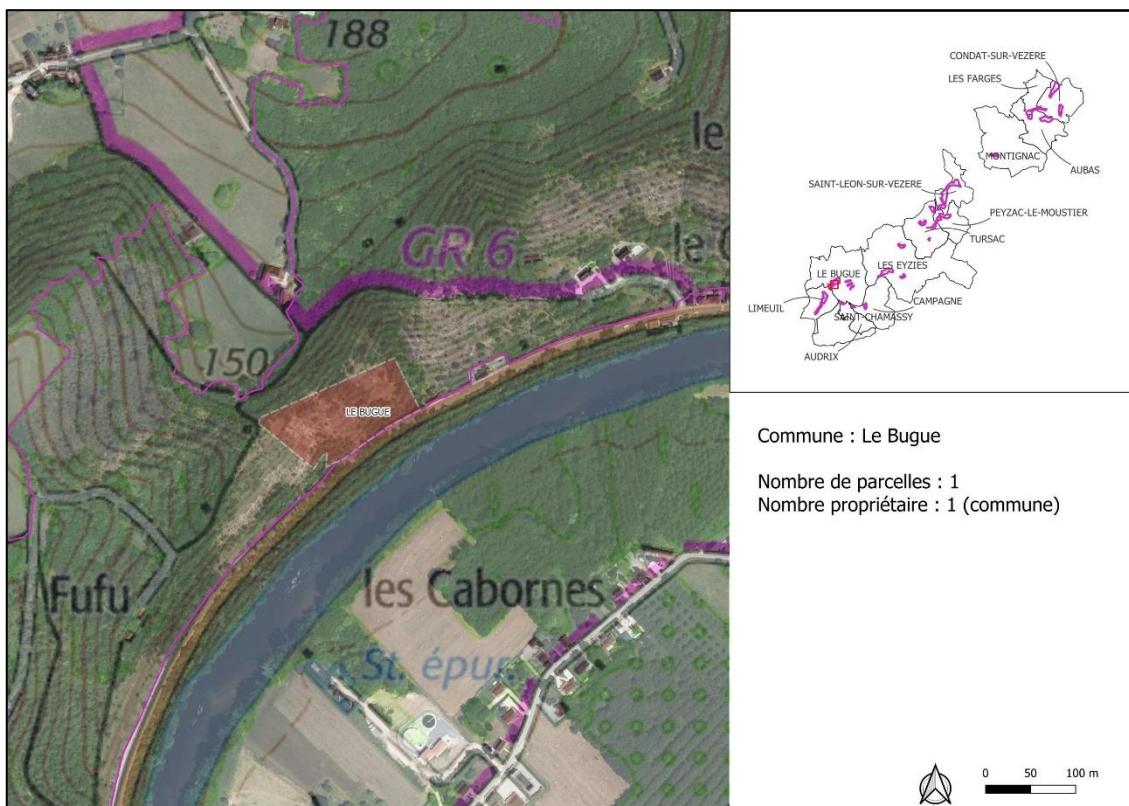


Figure 17 : Parcelles en propriété commune du Bugue

#### 4.3.3. Contrat Natura 2000 – Commune de Saint-Léon-sur-Vézère

La commune de Saint-Léon-sur-Vézère est propriétaire de parcelles situées dans le site Natura 2000 qui abritent des HIC de pelouses calcaires.

En 2021 un RDV avec M. Le Maire de Saint-Léon-sur-Vézère a eu lieu afin de présenter le dispositif et les possibilités de contrats N2000.

Lors du Comité de pilotage du 13/11/2024 un élu de la commune avait expliqué le projet de la commune sur les parcelles concernées. Il avait été décidé que l'opérateur de l'animation Natura devait reprendre contact avec la commune en 2025. En conséquence, plusieurs relances pour proposer un RDV ont été réalisées par l'opérateur mais aucune sollicitation de la part de la commune n'a été formalisée.

En 2025, il n'y a pas eu d'avancée sur ce dossier.

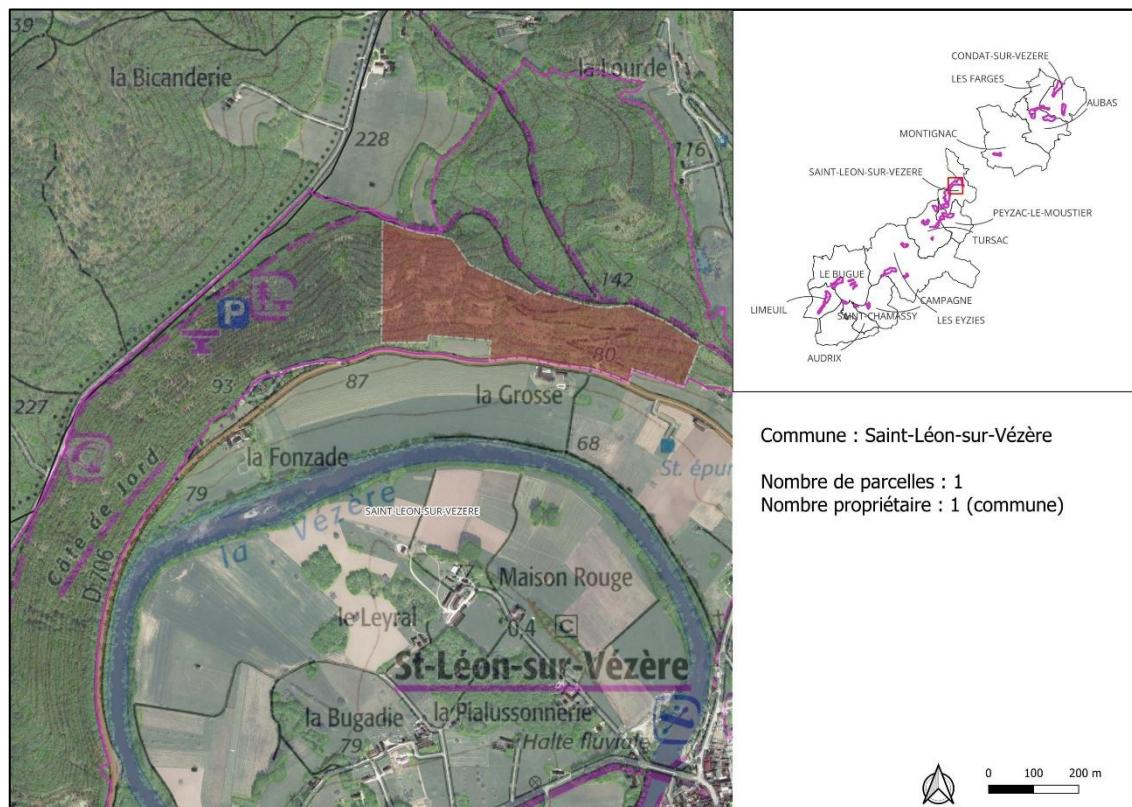


Figure 18 : Parcelles en propriété commune de Saint-Léon-sur-Vézère

#### 4.3.4. Contrat Natura 2000 - CEN Nouvelle Aquitaine

Le CEN NA est propriétaire de parcelles sur le coteau d'Entamniès (Tursac). Le CEN envisageait de déposer un contrat Natura 2000 d'entretien de milieux ouverts par broyage ou débroussaillage en 2025. Un diagnostic partiel des parcelles a été réalisé mais ce projet de contrat n'a pas fait l'objet d'une réponse à l'AAP contrat Natura 2000 en 2025. Le travail sera poursuivi pour les années à venir.

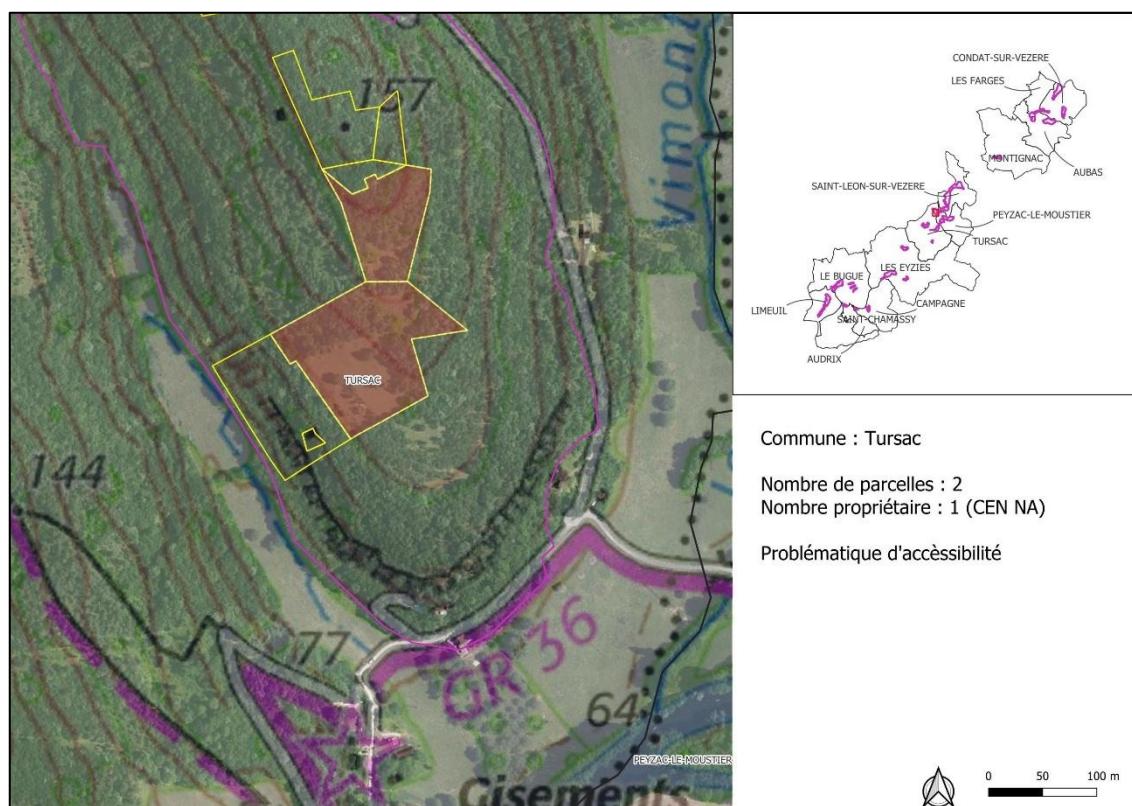


Figure 19 : Parcelles en propriété du CEN NA

#### 4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier

En 2025, 1 suivi de contrat Natura 2000 a été réalisé.

##### 4.4.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal

**Intitulé du contrat :** Gestion pastorale de pelouses sèches calcaires et milieux associés sur les coteaux de la Vézère (L'Escaleyrou, La Roche Chapelane, La Valade)

**Commune concernée :** Aubas, Condat-sur-Vézère

**Nombre de parcelles concernées :** 12

**Secteurs :** 3 secteurs distincts : L'Escaleyrou, La Roche Chapelane, La Valade

**Opérations financées :**

- N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

**Opération réalisée en 2025 :** Pâturage ovin d'entretien

L'année 2025 correspond à la première année de mise œuvre du contrat.

## 5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Des échanges réguliers ont eu lieu au cours de l'année avec les représentants de l'AFPL de Borrèze, en particulier pour prévoir le pâturage des parcelles, et concernant le contrat Natura 2000 qu'ils portent. De nouveaux échanges ont eu lieu au début de l'année 2025 pour étudier l'opportunité de déposer un nouveau contrat Natura 2000.

## 6. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE

Les opérateurs de l'animation du site ont été sollicités à 3 reprises concernant l'évaluation des incidences au titre des manifestations sportives.

## 7. SYNTHESE, BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB

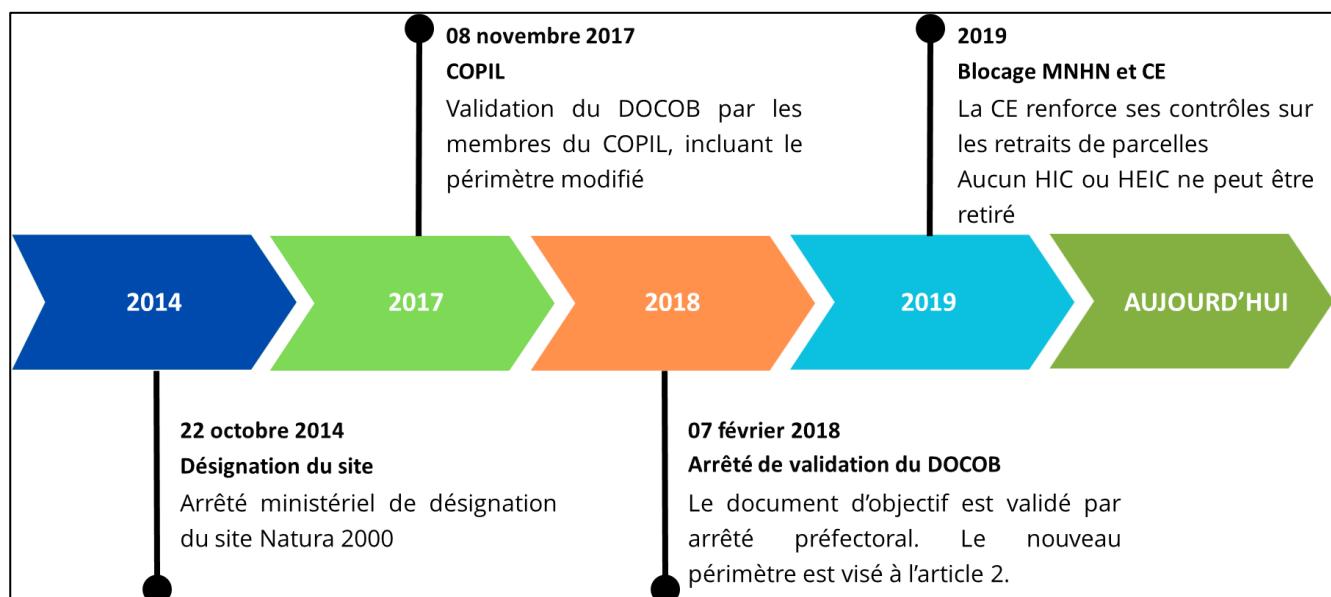
### 7.1. Bilan

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour la période allant de janvier 2025 à décembre 2025. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé sur cette période.

### 7.2. Mise à jour du DOCOB

#### 7.2.1. Périmètre du site Natura 2000

Lors du COPIL du 13/11/2024, un point a été fait avec les services de l'Etat et de la Région sur les questions de périmètres du site Natura 2000.



En octobre 2014, le périmètre du site est désigné par arrêté ministériel.

En novembre 2017, à la suite du travail réalisé par l'agence MDTA, le COPIL valide le DOCOB qui inclut une modification du périmètre initial notamment par le retrait de certaines parcelles.

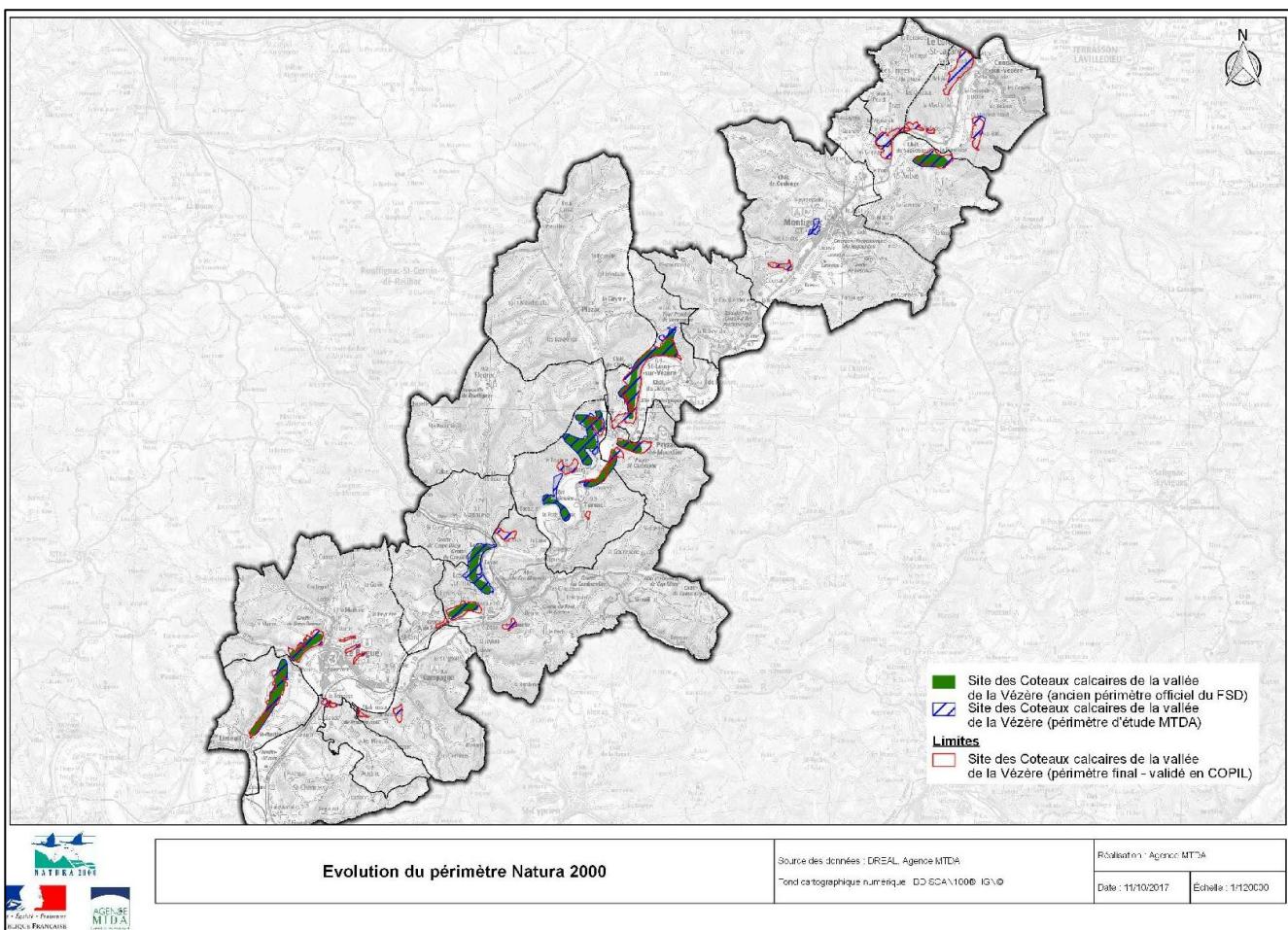
En février 2018, le DOCOB et le nouveau périmètre sont validés par arrêté préfectoral.

En 2019, la commission européenne (CE) renforce ses contrôles sur les retraits de parcelles, impliquant qu'aucun HIC ne peut être retiré.

Aujourd'hui, le MNHN bloque le processus de validation du nouveau périmètre (validé en 2017 par le COPIL et 2018 par arrêté préfectoral) sachant que la Commission Européenne ne le validera pas. En effet, certaines parcelles qui ont été enlevées du périmètre initial (2014) sont pourtant considérées comme étant d'intérêt communautaire.

En conséquence, à ce jour, 2 périmètres coexistent :

- Le périmètre initial (en vert sur la carte ci-dessous),
- Le périmètre validé par arrêté préfectoral (en rouge sur la carte ci-dessous).



Pour sortir de cette situation, un travail va devoir être mené en 2025 pour aboutir à la validation du périmètre par le MNHN puis par le CE.

Lors du COPIL de 2024, il avait été décidé d'aller dans un premier temps contrôler (vérifier l'éligibilité) des parcelles abritant des HIC identifiés sur le périmètre désigné par arrêté ministériel mais qui n'avaient pas été intégrées au périmètre validé par arrêté préfectoral. Ce travail a été réalisé en 2025 avec l'appui technique du CBNSA. Il ressort de cette expertise que parmi les habitats contrôlés certains sont à considérer comme d'intérêt communautaires, d'autres non. Cette expertise a fait l'objet d'un avis technique rédigé par le CBNSA et présenté en annexe 1.

Cependant il est apparu à la suite des échanges courant 2025 avec la DREAL NA qu'il fallait également prendre en compte dans l'analyse les Habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire.

Le fait de retirer des surfaces Natura 2000, s'appelle de la dé-désignation. Cette dé-désignation doit-être justifiée et seuls 3 motifs sont acceptables :

- une erreur (scientifique) au moment de la désignation du site (retrait d'un secteur n'ayant jamais présenté aucun intérêt Biodiversité, par exemple une zone urbanisée)
- une évolution naturelle (ex : 1 site désigné pour une grotte mais la grotte s'effondre)
- l'impact d'un projet dûment justifié par un motif d'intérêt public majeur (application de l'article 6(4) de la directive Habitats).

La solution appropriée serait de fusionner les 2 périmètres tout en réalisant un travail d'analyse sur les zones urbaines, les grandes cultures, la recherche de limites facilement identifiables.

## 8. ORGANISATION DES REUNIONS DE COMITE DE PILOTAGE

Cette année, une réunion de COPIL a été organisée le 25 novembre 2025. Une présentation du bilan de l'animation pour l'année 2025 a été faite.

L'ordre du jour était le suivant

1. Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025
2. Rappels du DOCOB / Périmètre du site / Mise à jour
3. Bilan de l'Animation réalisée en 2023/2024 (en cours) et Perspectives
4. Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000

Les courriers d'invitation au COPIL, les comptes rendus de COPIL et la présentation projetée sont présentés en annexe 2.

## 9. PROGRAMME/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

### 9.1. Evaluation de l'état de conservation de HIC

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a candidaté à l'appel à projet « **Études et suivis scientifiques Natura 2000** » lancé par la Région le 17 octobre 2024. Retenu, le projet, d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'évaluer l'état de conservation de trois habitats d'intérêt communautaire de pelouses (6110\*, 6210 et 6220\*) sur 18 sites Natura 2000 situés dans 5 départements en Nouvelle-Aquitaine. Ces sites présentent une surface d'environ 2000 ha de pelouses.

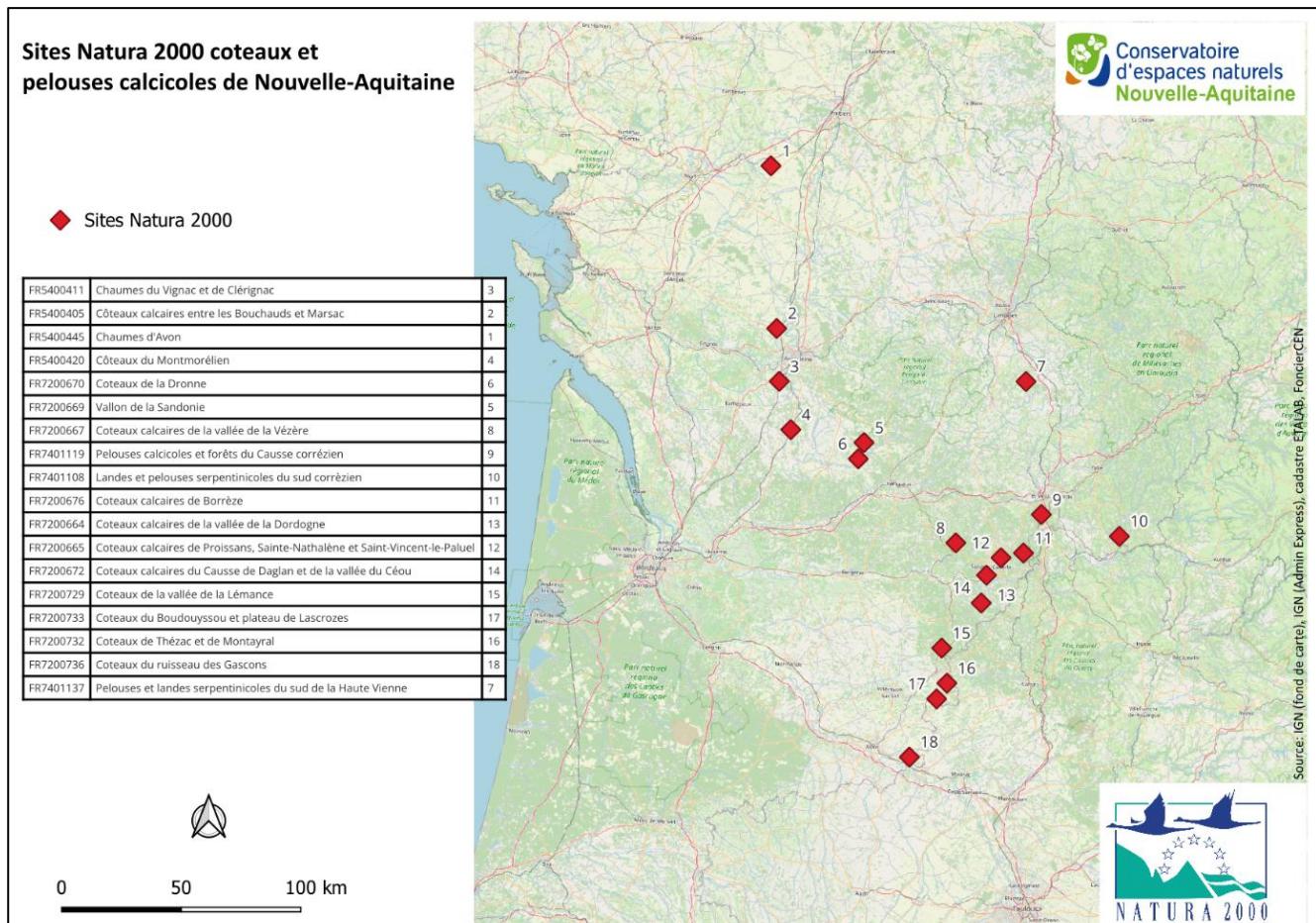


Figure 20 : Localisation des sites Natura 2000 concernés par le projet d'évaluation de l'état de conservation des HIC de pelouses

Le projet se base sur l'utilisation de la grille d'évaluation proposée par le CBNSA en 2023 (*CLERO C., ROMEYER K., LE FOULER A., 2020. Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire des pelouses calcaires - Méthodologie, grille d'évaluation et analyse diachronique 2013-2019. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 74 p. + annexes*).

Ce dispositif de suivi par grille permettra ainsi à la structure animatrice de remplir son rôle de surveillance et d'évaluation de l'état de conservation des HIC de pelouses calcicoles du site animé.

Le projet se déroulerait en 3 phases :

- Phase 1 : Formation des animateurs, élaboration et test de plan d'échantillonnage sur 3 sites, révision de la grille en 2025
- Phase 2 : Mise en place du suivi sur un ensemble de sites en 2026 et 2027
- Phase 3 : Analyse des résultats

La phase terrain est prévu pour 2026 sur le site des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère. Un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétration sur parcelles privées a été rédigé par les services de la DDT de la Dordogne pour permettre aux opérateurs de l'animation de réaliser le travail d'expertise terrain.

## 9.2. Stratégie Locale de Biodiversité de la CCVH

La CCVH s'est engagée dans la réalisation d'une Stratégie Locale de Biodiversité. La réalisation de ce travail vise à définir des axes stratégiques déclinés ensuite en plan d'action. Les actions définies viseront à préserver, valoriser la biodiversité, améliorer les connaissances, sensibiliser.... C'est un document qui vise à agir concrètement pour la biodiversité et l'environnement sur le territoire en mettant en place des actions à échéance 3, 6 et 9 ans. La rédaction de cette stratégie est co-financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et par les Fonds Verts Européens. La CCVH bénéficie aussi d'un suivi de la part de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'élaboration de cette démarche.

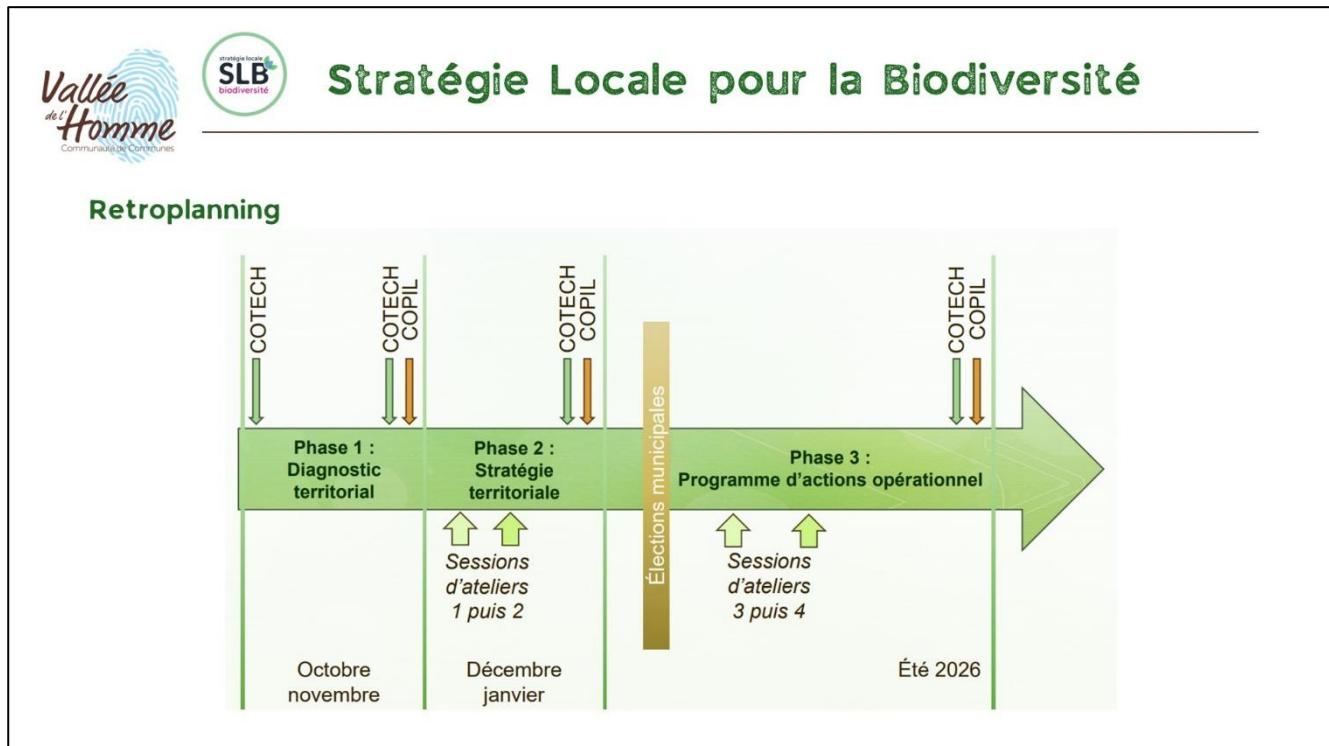


Figure 21 : Planning prévisionnel de la Stratégie Locale de Biodiversité (SLB)

## ANNEXES

**Annexe 1 : Avis technique CBN SA - Étude de l'éligibilité de 12 polygones aux habitats d'intérêt communautaire (HIC)**

**Annexe 2 : Réunion de COPIL n°6 : courrier d'invitation, compte rendu de COPIL, présentation projetée**

**Annexe 1 :**  
*Avis technique CBNSA*

*Étude de l'éligibilité de 12 polygones aux habitats d'intérêt communautaire (HIC)*

## AVIS TECHNIQUE

### APPUI TECHNIQUE AUX OPERATEURS NATURA 2000 EN NOUVELLE-AQUITAIN

Étude de l'éligibilité de 12 polygones aux habitats d'intérêt communautaire (HIC)

<b>Opérateur technique</b>	CEN Nouvelle-Aquitaine
<b>Contact</b>	Matthieu DUFFAU
<b>Département concerné</b>	Dordogne (24)
<b>Expert CBN SA</b>	Vincent VÉRITÉ

<b>Date saisie</b>	02/05/2025
<b>Date réponse</b>	24/11/2025
<b>Réf. document</b>	2025-EXP-VV001

#### Objet

Dans le cadre d'une révision de périmètre du site N2000 « FR7200667 - Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère », le Conservatoire d'Espaces Naturels sollicite le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique pour l'étude de l'éligibilité de 12 polygones aux habitats d'intérêt communautaire (HIC).

#### Méthode

La méthode employée repose sur la phytosociologique sigmatiste. Des relevés phytosociologiques sont réalisés sur la ou les communautés végétales présentes dans les 12 polygones. Ils sont ensuite comparés à la bibliographie afin de les rattacher à des syntaxons existants au Catalogue des végétations de N-A et mis en correspondance à un éventuel habitat d'intérêt communautaire.

La réalisation des relevés a été faite le 14 mai 2025 à une période favorable pour les végétations étudiées. Chaque polygone ne comportait qu'une seule communauté végétale. Quatre d'entre eux n'ont pas pu faire l'objet d'un relevé phyto en raison d'un appauvrissement floristique trop important.

Les polygones visités ont fait l'objet simultanément d'une révision cartographique sous SIG.

#### Résultats :

##### Les prairies

L'ensemble des prairies ont fait l'objet d'un relevé phytosociologique.

- ➊ Trois d'entre elles sont rattachables à l'alliance du *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* qui rassemble toutes les végétations des prairies mésophiles de fauche éligibles à l'habitats **6510**  
- **Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)**.
- ➋ Les deux autres prairies sont trop appauvries floristiquement pour être rattachable à cette alliance et ne sont pas d'intérêt communautaire.

##### Les forêts

Sur les polygones forestiers, deux d'entre eux présentent des végétations si mal structurées (un taillis de charmes et un saule isolé) qu'ils n'ont pu faire l'objet d'un relevé phytosociologique. Ils ne sont rattachables ni à un syntaxon, ni à un habitat d'intérêt communautaire.

Deux polygones présentent une végétation rattachable à l'alliance de l'*Alnion incanae* regroupant les végétations l'aulnaie-frênaie alluviale éligible à l'habitat **91EO - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)**.

Un polygone présente une végétation rattachable à l'alliance de l'*Alnion glutinosae* rassemblant les aulnaies marécageuses. Ce type de forêt n'est pas éligible à un habitat d'intérêt communautaire. Néanmoins, cette végétation rare présente un enjeu de conservation élevé à l'échelle régionale.

#### **Comparaison avec la cartographie initiale (voir carte page 3)**

Concernant les prairies, sur les 6 polygones historiquement indiqués d'intérêt communautaire, seul 3 d'entre eux le sont à ce jour.

Sur les 5 polygones forestiers historiquement indiqués d'intérêt communautaire, seul 2 s'avèrent d'intérêt communautaire ce jour.

#### **Etat de conservation des HIC :**

L'état de conservation du 6510 est très variable sur le site (un individu en bon état, un moyen et un mauvais). En ce qui concerne les individus du 91EO, ils sont tous les deux jugés en mauvais état de conservation en raison notamment d'un manque de typicité floristique et d'une surface réduite.

---

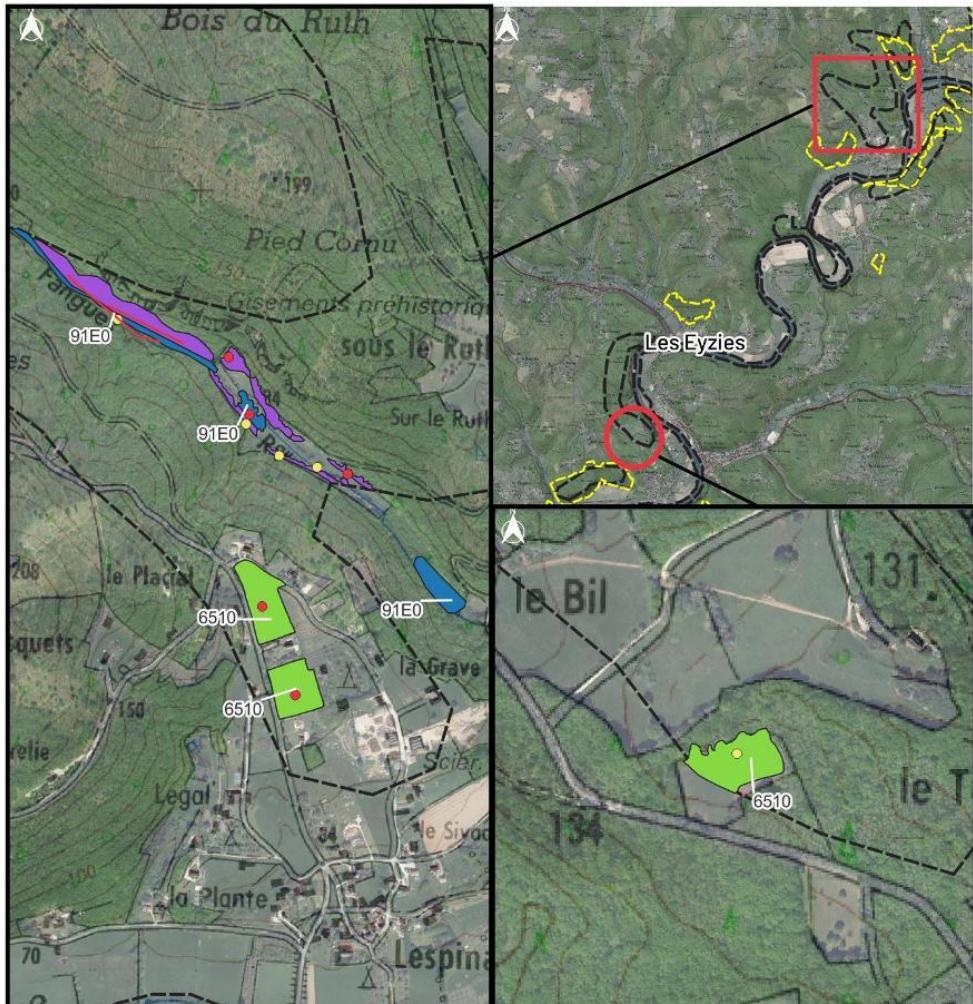
### **Synthèse**

La visite de terrain a permis de mettre en évidence que :

- Sur les 5 prairies, 3 d'entre elles sont éligibles à l'HIC et dans un état de conservation variable,
- Sur les 7 forêts, 2 d'entre elles sont éligibles à l'HIC et en mauvais état de conservation et 1 d'entre elles, malgré son statut non communautaire, présente un enjeu de conservation (aulnaie marécageuse).

Sur les 12 polygones vérifiés, seul 5 d'entre eux s'avèrent à ce jour éligible à la un HIC.

Si ces polygones sont amenés à être réintégrés au site Natura 2000, il faudra veiller à ce que l'aulnaie marécageuse y soit intégrée également en raison de sa forte valeur patrimoniale.



### Cartographie des habitats d'intérêt communautaire des polygones évalués.

Conception graphique : CBN SA, Vincent VERITE - 11/2025  
 Sources : IGN, CBN

Format d'impression : A4

- Relevés phytosociologiques
- Relevés phytosociologiques
- Relevés floristiques
- 6510-Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 91E0-Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Autres habitats (non HIC)
- Périmètre FSD initial
- Nouveau périmètre

	5278605	5277995	5278007	5278634	5278747
Commune	Tursac (24)	es Eyzies (24)	Tursac (24)	Tursac (24)	Tursac (24)
Pente		1 à 6°	1 à 6°	< 1°	
Surface m2	50		50	100	50
Nb taxons	39	41	29	18	24
A / Strate arborée - recouvrement (%)					
A / Strate arborée - hauteur modale					
a / Strate arbustive - recouvrement (%)					
a / Strate arbustive - hauteur modale					
h / Strate herbacée - recouvrement (%)	100	100	100	100	100
h / Strate herbacée - hauteur modale	0.6	0.4	0.7	0.8	0.8

### Rattachement

Brachypodium rupestre-Gaudinienion fragilis B, Foucault 2016	Brachypodium rupestre-Gaudinienion fragilis B, Foucault 2016	Brachypodium rupestre-Centaureion nemoralis Braun-Blanq. 1967	Arrhenatheretea elatioris Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine et Négré 1952

#### Brachypodium rupestre-Centaureion nemoralis

<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	h	+	+	+	3
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	h	+	(+)		2
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P. Beauv., 1812	h	+			1
<i>Malva moschata</i> L., 1753	h	+			1

#### Arrhenatheretalia elatioris

<i>Centaurea decipiens</i> Thui., 1799	h	2	2	2	3
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	h	+	1	+	4
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv., 1812	h	1		1	3
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	h	+	+		2

#### Arrhenatheretea elatioris

<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	h	1	+	1	4	2	5
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	h	2	+	1	+		4
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	h	+	1	+		+	4
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	h		+	+	1	+	4
<i>Ceratium fontanum</i> Baumg., 1816	h	+	+		+	+	4
<i>Leucanthemum vulgare</i> [groupe]	h	2	2	1			3
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	h	2	1	1			3
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	h	2	2	4			3
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	h	1	1	+			3
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	h	+			1	+	3
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. Presl & C. Presl, 1819	h	+	+	+			3
<i>Daucus carota</i> L., 1753	h		+	+		+	3
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	h				+	+	2
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	h		+	+			2
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	h	+					1
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	h		+				1

**Nardetea strictae**

<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	h	+	+	+	+	+	5
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	h	3	3	2		+	4
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	h	1	1		+	1	4
<i>Anacampsis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1	h	+	+	+			3
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	h	1					1
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	h	1					1
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1	h	+					1
<i>Polygonum vulgaris</i> L., 1753	h		+				1
<i>Serapias lingua</i> L., 1753	h		+				1

**Festuco-Brometea**

<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	h	1	+	+	+	+	5
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	h	2			2	3	3
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	h	1				+	2
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	h		1				1
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	h					1	1
<i>Anacampsis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	h				+		1
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	h		+				1
<i>Briza media</i> L., 1753	h					(+)	1
<i>Galium verum</i> L., 1753	h	+					1
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	h		+				1
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	h	+					1

**Trifolio medi - Geranietea sanguinei**

<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	h	2	+	+	+	+	5
<i>Galium album</i> Mill., 1768	h	1	1	+		+	4
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	h	2	1	+			3
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	h					2	1
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	h					+	1
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	h	+					1

**Autres taxons**

<i>Erilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	h		1	+		+	3
<i>Myosotis dubia</i> Arond., 1869	h	+	+		+		3
<i>Carex divisa</i> Stokes, 1787	h		+	+			2
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	h				+	+	2
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	h	+		1			2
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>landra</i> (Moretti ex DC.) Bonnier	h		+	+			2
<i>Vicia sativa</i> [groupe]	h	+		+			2
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	h			1			1
<i>Festuca</i> sect. <i>Aulaxyper</i> Dumort.	h		1				1
<i>Orobanche</i> L., 1753	h			1			1
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	h				+		1
<i>Aira caryophyllea</i> [groupe]	h	+					1
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	h					+	1
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	h		+				1
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	h				+		1
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	h		+				1
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	h		+				1
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	h		+				1
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	h				+		1
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	h					+	1
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	h		+				1

id_releve	5279319	5279329	5278756
Commune	Tursac (24)	Tursac (24)	Tursac (24)
Pente	< 1°	< 1°	
Surface m2	300	300	200
Nb taxons	25	23	16
A / Strate arborée - recouvrement (%)	90	100	95
A / Strate arborée - hauteur modale	15		10
a / Strate arbustive - recouvrement (%)	5	1	15
a / Strate arbustive - hauteur modale	3	2.5	3
h / Strate herbacée - recouvrement (%)	95	50	95
h / Strate herbacée - hauteur modale	0.7	0.2	0.7

### Rattachement

Alnion incanae Paw?., Sokolowski et Wallisch 1928		
	Alnion glutinosae Malcuit 1929	

### Strate arborescente

Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	A	5	5	5	3
Fraxinus excelsior L., 1753	A	+			1
Salix atrocinerea Brot., 1804	A		1		1
Salix alba L., 1753	A		1*cf		1

### Strate arbustive

Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	a			1	1
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	h			+	1
Ligustrum vulgare L., 1753	a	+		+	2
Ligustrum vulgare L., 1753	h	+	+	+	3
Corylus avellana L., 1753	a	1			1
Corylus avellana L., 1753	h	+	1		2
Cornus sanguinea L., 1753	a	1			1
Cornus sanguinea L., 1753	h	+		+	2
Fraxinus excelsior L., 1753	a	+			1
Acer campestre L., 1753	a	+			1
Crataegus monogyna Jacq., 1775	h		1		1
Prunus spinosa L., 1753	h		1		1
Carpinus betulus L., 1753	a	+			1
Crataegus monogyna Jacq., 1775	a		+		1
Euonymus europaeus L., 1753	a	+			1
Sambucus nigra L., 1753	h		+		1
Ilex aquifolium L., 1753	h		+		1

**Alnion incanae/Populetalia albae**

Carex pendula Huds., 1762	h	+		1
---------------------------	---	---	--	---

**Carpino-Fagetea**

Brachypodium sylvaticum(Huds.)P.Beauv., 1812	h	+	2	2
Carex sylvatica Huds., 1762	h	1		1
Dryopteris affinis(Lowe)Fraser-Jenk., 1979 s. str.	h	+		1

**Galio-Urticetea**

Ajuga reptans L., 1753	h	1		1
Geum urbanum L., 1753	h		+	1

**Alnion glutinosae**

Thelypteris palustris Schott, 1834	h		2	1
Carex elata All., 1785	h		+	1

**Alnetea glutinosae**

Frangula alnus Mill., 1768	a		2	1
----------------------------	---	--	---	---

**Phragmito australis-Magnocaricetea elatae**

Iris pseudacorus L., 1753	h	2	3	2
Mentha aquatica L., 1753	h		2	1

**Filipendulo-Convolvuletea**

Eupatorium cannabinum L., 1753	h	1	1	2
Angelica sylvestris L., 1753	h	+	+	2
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	h	+	+	2
Caltha palustris L., 1753	h		1	2

**Autres taxons hygrophiles**

Carex acutiformis Ehrh., 1789	h	3	2	2	3
Solanum dulcamara L., 1753	h	1		+	2
Equisetum palustre L., 1753	h		2		1
Lycopus europaeus L., 1753	h			+	1
Hypericum tetrapetrum Fr., 1823	h		+		1
Juncus effusus L., 1753	h		+		1
Lysimachia vulgaris L., 1753	h			+	1

**Autres taxons**

Hedera helix L., 1753	h	2	+	2	2
Rubus L., 1753	h	2	1		2
Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	h	+			1
Quercus robur L., 1753	a	+			1
Vitis L., 1753	A		+		1
Vitis L., 1753	a		+		1
Vitis L., 1753	h		+		1
Geranium robertianum L., 1753	h		+		1
Potentilla reptans L., 1753	h		+		1
Poa trivialis L., 1753	h		+		1
Ranunculus repens L., 1753	h		+		1
Rumex L., 1753	h		+		1

**Annexe 2 :**

*Réunion de COPIL n°6 :*

- courrier d'invitation
- compte rendu de COPIL
- présentation projetée

Les Eyzies, le 22 octobre 2025

**Objet : Invitation réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000  
Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère**

Madame, Monsieur,  
Les membres du Comité de pilotage,

J'ai l'honneur de vous convier au **comité de pilotage** du site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère qui se tiendra :

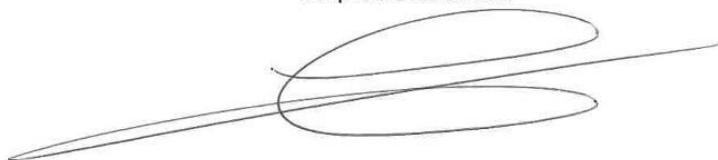
**Mardi 25 novembre 2025 à 14h30  
Au siège de la CCVH, 28 avenue de la Forge 24620 Les Eyzies**

Ordre du jour :

- Bilan de l'animation en 2025
- Périmètre du Site

Comptant sur votre présence,  
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président du CoPIL,  
Stéphane ROUDIER



Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme  
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr) • [contact@cc-vh.fr](mailto:contact@cc-vh.fr)

Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand | Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil | Mauzens-Miremont  
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy | Saint-Félix de Reilhac et Miremont  
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojouls



### Relevé de décisions

#### **CoPIL Site Natura 2000 FR7200667 « Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère »**

*Mardi 25 novembre 2025 – 14h00*

Salle de réunion de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme

**Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe**

Stéphane Roudier, Président du CoPIL du Site Natura 2000 « Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère », ouvre la séance et rappelle que l'objet de la réunion est de faire le bilan de la troisième année d'animation, concernant la phase d'animation 2023-2025.

Matthieu Duffau, chargé de mission au CEN Nouvelle-Aquitaine, opérateur de l'animation, prend la parole et en introduction indique l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Historique de l'animation / marché d'animation 2022-2025
2. Rappel sur les périmètres et discussions
3. Rappels du DOCOB : enjeux
4. Bilan de l'animation réalisée en 2025
5. Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000
6. Perspectives
7. Questions diverses

### **Rappel de l'animation**

M. Duffau fait un rappel du dispositif Natura 2000. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées. Dans la continuité, il rappelle qu'au niveau de l'animation, celle-ci devait se terminer à la fin du mois d'août et qu'un avenant a été établi afin de faire terminer l'animation à la fin du mois de décembre 2025.

### **Périmètres**

M. Duffau, procède au rappel historique du site Natura 2000. En octobre 2014, le périmètre du site est désigné par arrêté ministériel. En novembre 2017, à la suite du travail réalisé par l'agence MTDA, le COPIL valide le DOCOB qui inclut une modification du périmètre initial notamment par le retrait de certaines parcelles. En février 2018, le DOCOB et le nouveau périmètre sont validés par arrêté préfectoral. En 2019, la commission européenne (CE) renforce ses contrôles sur les retraits de parcelles, impliquant qu'aucun HIC ne peut être retiré. Aujourd'hui, le MNHN bloque le processus de validation du nouveau périmètre (validé en 2017 par le COPIL et 2018 par arrêté préfectoral) sachant que la Commission Européenne ne le validera pas. En effet, certaines parcelles qui ont été enlevées du périmètre initial (2014) sont pourtant considérées comme étant d'intérêt communautaire.

Lors du précédent CoPil, il avait été décidé d'aller dans un premier temps contrôler (vérifier l'éligibilité) des parcelles abritant des HIC identifiés sur le périmètre désigné par arrêté ministériel mais qui n'avaient pas été intégrées au périmètre validé par arrêté préfectoral. Ce travail a été réalisé en 2025 avec l'appui technique du CBNSA. Il ressort de cette expertise que parmi les habitats contrôlés certains sont à considérer comme d'intérêt communautaires, d'autres non. Cette expertise a fait l'objet d'un avis technique rédigé par le CBNSA.

Cependant il est apparu à la suite des échanges courant 2025 avec la DREAL NA qu'il fallait également prendre en compte dans l'analyse les Habitats d'Espèces d'Intérêt Communautaire.

Mélanie Aupy (DDT24 – SSER-EMN) précise que le fait de retirer des surfaces Natura 2000, s'appelle de la dé-désignation. Cette dé-désignation doit-être justifiée et seuls 3 motifs sont acceptables :

- 1) une erreur (scientifique) au moment de la désignation du site (retrait d'un secteur n'ayant jamais présenté aucun intérêt Biodiversité, par exemple une zone urbanisée)
- 2) une évolution naturelle (ex : 1 site désigné pour une grotte mais la grotte s'effondre)
- 3) l'impact d'un projet dûment justifié par un motif d'intérêt public majeur (application de l'article 6(4) de la directive Habitats).

Hugo Maillos (Région NA) ajoute, qu'aujourd'hui, la solution appropriée serait de fusionner les 2 périmètres tout en réalisant un travail d'analyse sur les zones urbaines, les grandes cultures, la recherche de limites facilement identifiables.

Les différences d'un point de vue cartographique entre les 2 périmètres sont passées en revues. Plusieurs communes sont concernées.

Anne Peyre demande quelles sont les implications pour les collectivités de la modification du périmètre. Mélanie Aupy répond que notamment les PLUi sont soumis à évaluation des incidences au titre de Natura. Les deux périmètres doivent être pris en compte dans le cadre de l'évaluation des incidences. De plus la modification du périmètre entraînera la nécessité d'une consultation des collectivités.

Stéphane Roudier propose au CoPil de valider le fait qu'un travail soit mené pour « fusionner » les deux périmètres de manière réfléchie et logique afin d'aboutir à une proposition concrète d'ici 1 an.

H. Maillos précise que les modalités de réalisation de ce travail doivent encore être discutés entre services (Etat et Région) et les collectivités porteuses.

Il est rappelé de faire attention à ne pas avoir de chevauchement entre les sites Natura 2000 « Côteaux calcaires de la vallée de la Vézère » et ceux de « Vallée de la Vézère ».

## Rappel du DOCOB

Sur le site Natura 2000 des « Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » sont recensés 12 Habitats d'Intérêt Communautaires (HIC) inscrits à l'annexe I de la DHFF. Les pelouses sèches et les tonnures annuelles sont les HIC où il y a le plus d'enjeux identifiés selon de DOCOB.

En termes d'enjeux liés aux espèces, le site abrite

- 11 espèces de l'Annexe II de la DHFF (9 chauves-souris, 1 papillon, 1 coléoptère)
- 11 espèces de l'annexe IV de la DHFF (7 chauves-souris, 2 reptiles, 1 amphibien, 1 papillon)
- Ainsi que 72 autres espèces patrimoniales (36 plantes, 21 oiseaux, 11 papillons, 2 reptiles, 1 amphibien, 1 libellule)

## Missions d'animations confiés aux opérateurs

M. Duffau présente ensuite le bilan de l'animation menée sur site en 2025 en s'appuyant sur le cahier des charges du Marché d'animation. Il rappelle que les missions d'animations confiés aux opérateurs de l'animation sont les suivantes :

- Information et communication sur le dispositif N2000
- Mise en œuvre des outils de gestion contractuels (Contrats Natura 2000 et MAEc)
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
- Coordination générale (Rédaction bilans d'animation ; Réunion de COPIL)

## Bilan de l'animation réalisée en 2025

### 1. Informer et Communiquer

Il est rappelé qu'un site internet dédié au Site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » a été créé sur la période du précédent marché d'animation. Il est disponible à l'adresse suivante : [www.coteaux-calcaires-vallée-vezere.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallée-vezere.fr)

Le site internet comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site Natura 2000, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Il est précisé que le site internet est mis à jour au fil de l'eau avec notamment l'alimentation de la rubrique « téléchargements »

Animations sur les sites Natura 2000 dans le cadre du Printemps de la Biodiversité organisé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme. Ces animations ont eu lieu sur les communes de Peyzac-le-Moustier, Les Farges et Campagne.

### 2. Assistance à l'évaluation des incidences N2000

L'article 6 de la Directive Habitat, Faune, Flore précise que : « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». Trois listes recensent les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :

- une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
- une 1ère liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
- une 2ème liste locale définie par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

M. DUFFAU précise qu'il a été sollicité à 3 reprises en 2025 pour assister les maîtres d'ouvrage de projet dans la complétude des formulaires d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, notamment pour des manifestations sportives.

### 3. Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. DUFFAU présente les 2 outils principaux :

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

### ***Mesures Agro-Environnementales et Climatiques***

Mme BOISVERT Bernadette de la Chambre d'agriculture de la Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement des campagnes 2023 et 2024 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par 3 d'entre eux.

Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu biodiversité. Le budget demandé était de 180 000€ en 2025. Une enveloppe réservataire de 126 000€ a été attribuée. Sur les communes concernées par le site Natura 2000, il n'y a pas eu de nouvelles contractualisations en 2025. En effet, la date de validation tardive d'attribution des budgets n'a pas rendu possible la campagne de démarchage des exploitants agricoles avant le dépôt de leur dossiers PAC.

Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels. Il a bénéficié d'une enveloppe réservataire de 200 000€ (vs 285 000€ de budget demandé) en 2025. En 2025, 2 dossiers ont été engagés représentant une surface de 26ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 11 440€.

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Le budget demandé en 2025 était de 1 500 000€, l'enveloppe réservataire n'est pas connue à ce jour. En 2025, il n'y a pas de nouvelles exploitations concernées sur le site Natura 2000.

B. Boisvert donne enfin les perspectives pour la campagne 2026 des MAEC. Les budgets demandés seront :

- 180 600€ pour le BD24
- 140 000€ pour le ZP24
- 1 331 000€ pour le EL24

H. Maillos rappelle que pour les MAEc « biodiversité », à savoir celles concernées par le PAEc BD24, le volet animation du dispositif est du ressort de la Région NA. En revanche, le budget contractualisation est quant à lui piloté par la DRAAF

### ***Contrats N2000 « ni agricole ni forestier »***

M. Duffau présente le bilan de l'animation lié au contrat Natura 2000. En janvier 2025, la Région a lancé un Appel à Projet (AAP) « Contrat Natura 2000 ». En réponse à l'AAP, 1 contrat a été déposé. Ce contrat a été retenu par le Comité de sélection et à la suite de son instruction a été déclaré comme recevable courant 2025.

Présentation du contrat N2000 :

- Bénéficiaire : AFPL du Randal
- Intitulé : Gestion pastorale de pelouses sèches calcaires et milieux associés sur les coteaux de la Vézère
- Commune concernée : Aubas, Condat-sur-Vézère
- 3 secteurs distincts : L'Escaleyrou, La Roche Chapelane, La Valade
- Opérations financées : N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Nombre d'année d'intervention prévu : 4 (2025 à 2028)

En termes de perspectives vis-à-vis des Contrats N2000, un AAP a été lancé par la Région mi-novembre 2025 pour une réponse allant jusqu'au 15 janvier 2026. A ce jour l'opérateur de l'animation n'a pas de projet de contrat suffisamment avancé qui puisse permettre une réponse à cet AAP.

## Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

### *Stratégie Locale de Biodiversité - CCVH*

Elouan Delaune, chargé de mission Transition écologique à la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme présente la démarche de Stratégie Locale de la Biodiversité engagée par la CCVH. C'est un document qui vise à agir concrètement pour la biodiversité et l'environnement sur le territoire en mettant en place des actions à échéance 3, 6 et 9 ans. Cette stratégie est co-financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et par les Fonds Verts Européens. La CCVH bénéficie aussi d'un suivi de la part de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'élaboration de cette démarche.

### *Expertise PATRINAT - GSFVV*

Thomas Chiorozas, animateur territorial au Grand Site de France Vallée de la Vézère présente l'expertise réalisée par Patrinat sur la biodiversité et les actions de gestion paysagères sur le territoire du grand site. Cette action a été mise en place spécifiquement sur les coteaux calcaires dont certains font l'objet d'expérimentations autour du brûlage dirigé, avec des recherches autour de la population de syrphidés. A cette occasion un suivi est réalisé avec le MNHN. Ces opérations sont financées par la DREAL et par la Région Nouvelle-Aquitaine autour du label SRB.

### *Evaluation de l'Etat de Conservation des HIC de pelouse- CEN NA*

L'Etat Français a pour but de rapporter l'état de conservation des sites Natura 2000 à la Commission Européenne.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a candidaté à l'appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » lancé par la Région en octobre 2024. Retenu, le projet, d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'évaluer l'état de conservation de trois habitats d'intérêt communautaire de pelouses (6110\*, 6210 et 6220\*) sur 18 sites Natura 2000 situés dans 5 départements en Nouvelle-Aquitaine.

Le projet se déroulerait en 3 phases :

- Phase 1 : Formation des animateurs, élaboration et test de plan d'échantillonnage sur 3 sites, révision de la grille en 2025
- Phase 2 : Mise en place du suivi sur un ensemble de sites en 2026 et 2027
- Phase 3 : Analyse des résultats

La phase terrain est prévu pour 2026 sur le site des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère. Un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétration sur parcelles privées a été rédigé par les services de la DDT de la Dordogne pour permettre aux opérateurs de l'animation de réaliser le travail d'expertise terrain.

## Perspectives & Discussions

M. Duffau évoque l'existence de la Mission inter réseau Natura 2000 à destination des élus.

S. Roudier indique qu'il y aura un travail entre élus et techniciens très prochainement pour évoquer les hypothèses de portage.

H. Maillos indique qu'une consultation sera très prochainement réalisée auprès des collectivités concernées par le site afin qu'elles désignent parmi elles celle chargée de la mission d'animation du site pour la prochaine phase

(01/01/2026 au 31/12/2028). De plus, au vu des prochaines échéances électorales, la présidence du COPIL ne sera désignée que lors de la prochaine réunion de COPIL ».

M. Stéphane ROUDIER

Président du CoPil Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère





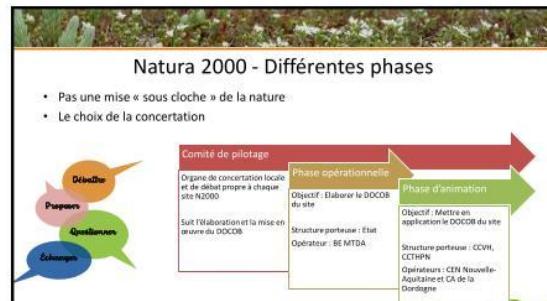
1



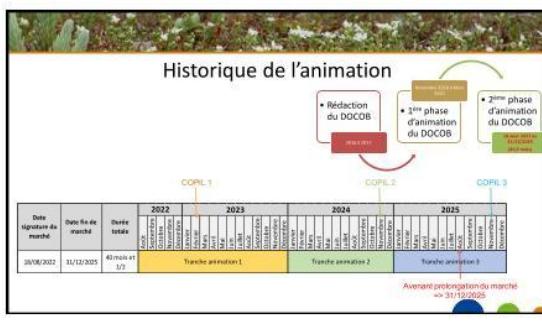
2



3



4



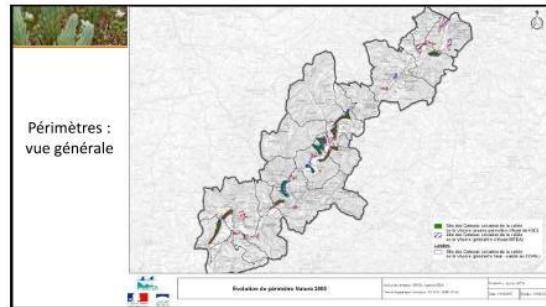
5



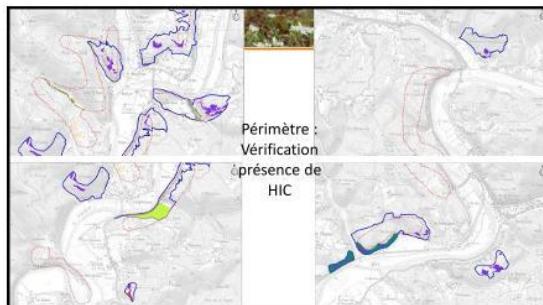
6



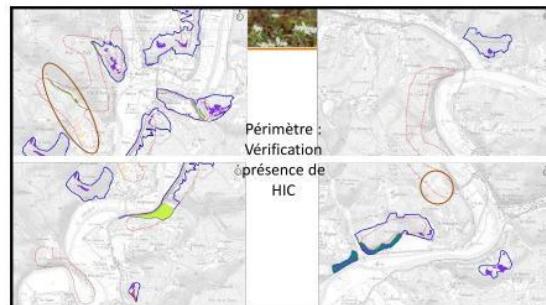
7



8



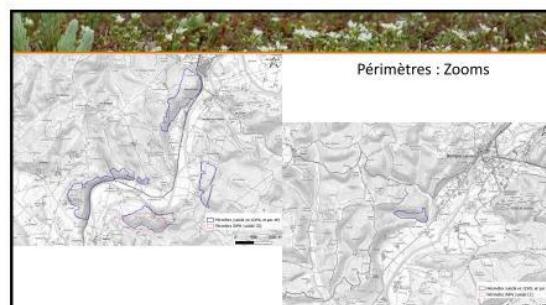
9



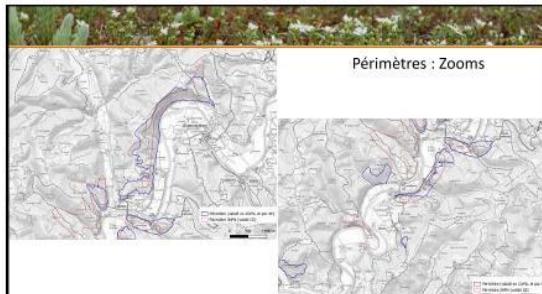
10



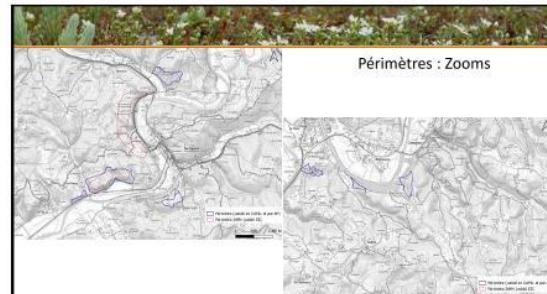
11



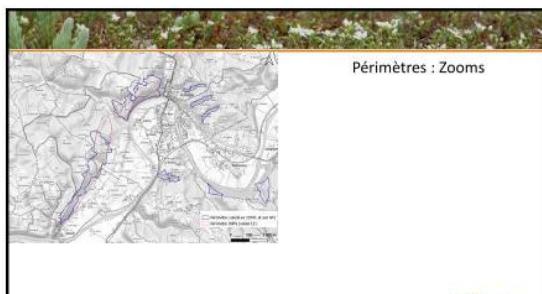
12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



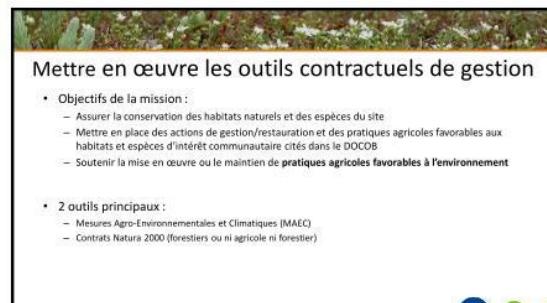
27



28



29



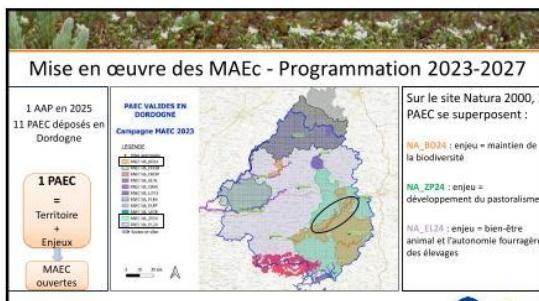
30

Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion	
Contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Objectifs:	Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des HIC et EIC
Financement:	Prise en charge 100% si porteur privé Prise en charge 80% si porteur public
Pour qui ?:	Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur
Qui ?:	Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ou des EIC ont été identifiés
Durée du contrat:	5 ans sur la base du volontariat (en règle générale) 5 ans sur la base du volontariat (en règle générale)

31

Mise en œuvre des MAEc - Cadre général	
• Objectif :	Favoriser la mise en œuvre ou le maintien de <b>pratiques agricoles favorables à l'environnement</b>
• MAEC :	Obligations (cahier des charges) / Rémunération
2 <sup>nd</sup> Pilier PAC :	Nouvelle programmation 2023-2027
Plan Stratégique National	→ catalogue mesures
Plan Stratégique Régional	5 Enjeux
• Eau	• Zone périurbaine
• Zone intermédiaire	• Elevage
• Zone pastorale	• Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
• Financement :	FEADER / Etat / Agences de l'eau
• Gestion :	DRAAF NA / Région NA

32



33



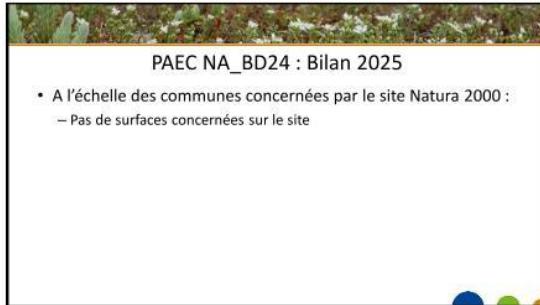
34

Mise en œuvre des MAEc - PAEC NA_BD24	
Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne	
• Enjeu : Biodiversité	Opérateur :
= Fusion de 5 anciens PAEC sur sites N2000	Animateurs :
• Budget demandé vs Enveloppe réservatoire	
– 2025 : 180 000 € vs 126 000 €	

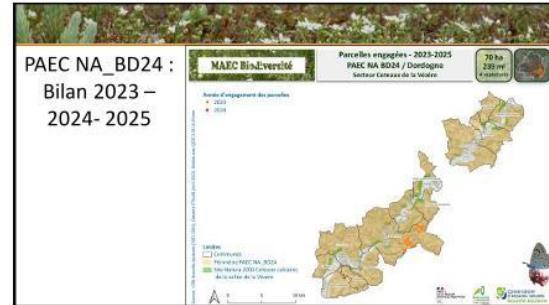
35

PAEC NA_BD24 : Mesures ouvertes		
Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652
CPRA	Création de prairie	358
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200
ESPA	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Ligneaux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Fossés	1,6 €/ml

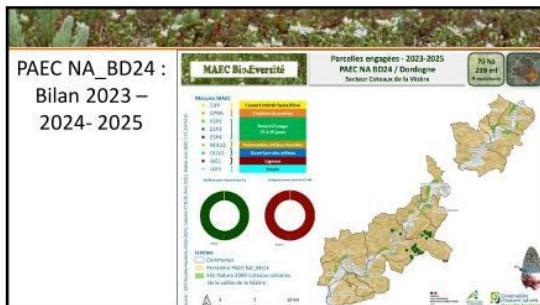
36



37



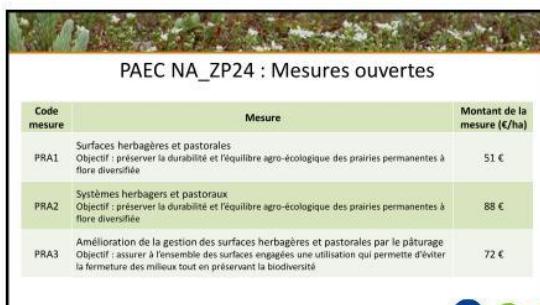
38



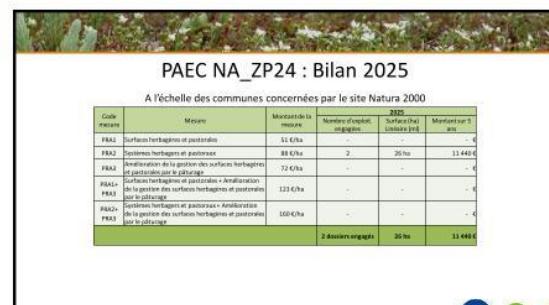
39



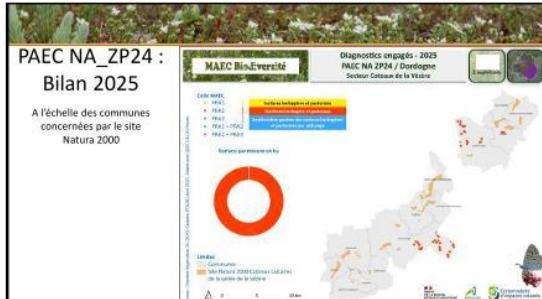
40



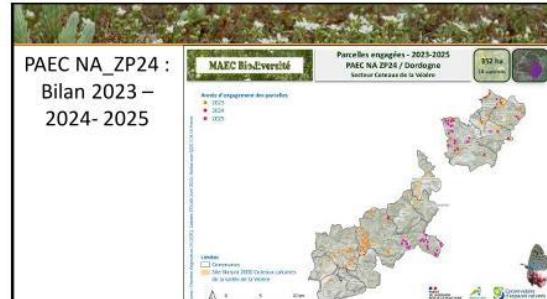
41



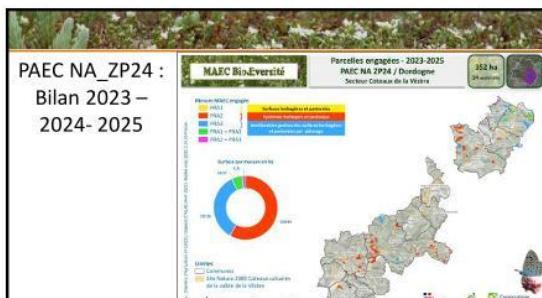
42



43



44



45



46

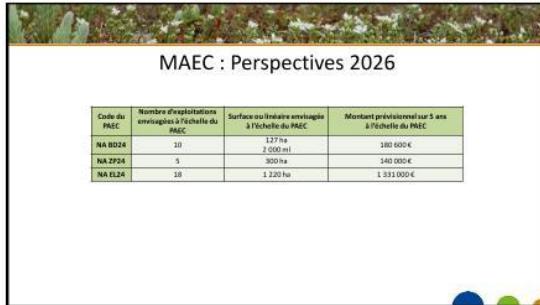
PAEC NA_EL24 : Mesures ouvertes			
Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)	Plafond / exploitation
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €	50 ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €	50 ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €	8 ha (parcours)

47

## PAEC NA\_EL24 : Bilan 2025

- A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000 :
  - Pas d'exploitations concernées sur le site

48



49



50



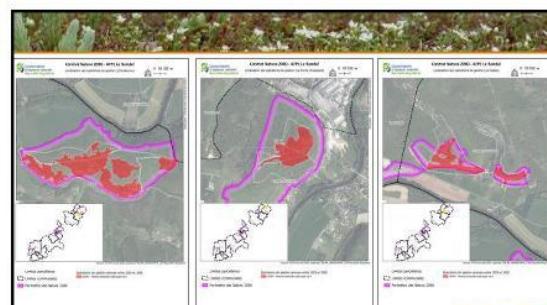
51



52



53



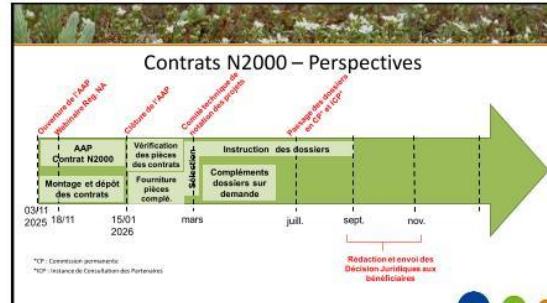
54

**Mise en œuvre des Contrats N2000 – Suivi de contrat**

- 2025 :
  - 1<sup>re</sup> année de mise en œuvre des contrats N2000 (durée de 4 ans)
  - 1 bénéficiaire :
    - APL du Randal
  - Interventions réalisées ou à finaliser :
    - Gestion pastorale = abrégé ovins (N038)



55



56

Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

**AUTRES PROGRAMMES/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000**

57

**Stratégie Locale de Biodiversité - CCVH**

58

**SLB Stratégie Locale pour la Biodiversité**

**Financements et suivi**

Co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et par les Fonds Verts Européens

Accompagné par un Bureau d'études

Suivi par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB-NA) (intégration dans un réseau d'intercommunalité de NA engagées dans une SLB)

**Plan d'actions**

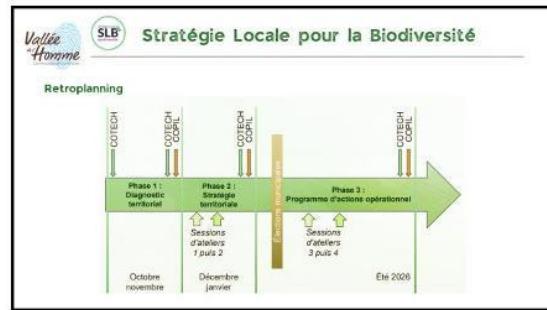
Travail essentiellement basé sur la **biodiversité ordinaire**

Actions mises en œuvre à échéance 2, 6 et 9 ans

**Défis et objectifs**

- Prévention : valorisation de la biodiversité
- Amélioration des connaissances
- Stabilisation / médiation / communication
- (Rd : lancement de cours d'école, zones humides, végétal...)

59



60

10



61



62

### Evaluation de EC HIC - CEN NA

- Niveau national :
  - Les Etats membres doivent entreprendre une évaluation régulière, à intervalle de 6 ans, de l'état de conservation des HIC et rapporter leurs conclusions à la Commission Européenne (1992, Article 17). Cet exercice national est appelé « rapportage art.17 » (Bennett et al., 2012). Le suivi de l'état de conservation doit s'opérer sur tout le territoire national par aire biogéographique, dans et hors des sites Natura 2000
- Niveau européen :
  - Les résultats de chaque pays sont remontés à l'Europe. Un rapportage à l'échelle européenne est réalisé
- A l'échelle du site Natura 2000
  - En France, la DHFF est retranscrite au Code de l'environnement, où les articles R414-11 et R414-18 (legifrance.gouv.fr) notifient le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des HIC et EIC à l'échelle des sites Natura 2000. Cet état doit être inscrit dans les Documents d'Objectifs (DocObs) de chacun de ces sites et une évaluation et une surveillance doit être assurée par les animateurs à l'aide des outils éventuellement disponibles

63

### Evaluation de EC HIC - CEN NA

- 10/2024 : AAP « Etudes et suivis scientifiques Natura 2000 »
- Projet visant l'évaluation de l'état de conservation de 3 HIC de pelouses sèches
- Objectifs :
  - Permettre l'évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site
  - Alimenter les reporting régionaux et nationaux
- 18 sites Natura 2000 concernés Nouvelle-Aquitaine
- Durée : 3 ans (2025, 2026, 2027)

64

### Evaluation de EC HIC - CEN NA

- Un projet en 3 phases :
  - Phase 1 : Formation des animateurs, élaboration et test de plan d'échantillonnage sur 3 sites, révision de la grille en 2025
  - Phase 2 : Mise en place du suivi sur un ensemble de sites en 2026 et 2027
  - Phase 3 : Analyse des résultats
- Expertise terrain prévu en 2026 sur le site Natura 2000

65

### Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

- Date de création : 2019
- Pilotage conjoint des têtes de réseaux :
- Objectif :
  - Fédérer et Mobiliser le réseau national des élus Natura 2000
  - Renforcer l'intégration territoriale du dispositif
- Actions : Mobilisation (événements), Formation (webinaire thématique, productions diverses), Valorisation (vidéos, retours d'expériences, lettre dédiée)
- <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mission-inter-reseaux-natura-2000>
- Contact : Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires [a.philippeau@natura2000-territoires.fr](mailto:a.philippeau@natura2000-territoires.fr)

66



67



68



69



## Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 rue du Theil - 87510 Saint-Gence  
Tél : 05 55 03 29 07  
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère  
Tél. 05 59 64 49 11  
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers  
Tél . 05 49 50 42 59  
poitiers@cen-na.org



Contact :  
**CEN Nouvelle-Aquitaine**  
**Antenne 24**  
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan  
Tél : 05 53 81 39 57  
antenne24@cen-aquitaine.fr

avec le concours financier de

